

05.03.2014

N°6666^P
CHAMBRE DES DEPUTES
Session extraordinaire 2013-2014

PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

* * *

VOLUME II

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL 2013-2017

Le présent programme pluriannuel, qui couvre la période 2013-2017, analyse en détail l'évolution des dépenses en capital qui sont financées à charge du budget de l'Etat tel qu'il est défini par la législation sur la comptabilité de l'Etat et par les différents fonds spéciaux.

Etant donné que le programme pluriannuel des dépenses en capital est établi conformément à la législation sur la comptabilité de l'Etat, les dépenses de ce programme qui sont renseignées dans les tableaux ci-après sous le chapitre A ne tiennent donc pas compte des dépenses de l'Administration centrale qui sont financées par l'intermédiaire des fonds spéciaux de l'Etat ou par l'intermédiaire de certains établissements publics, ni des dépenses en capital qui sont financées par les 2 autres secteurs de l'Administration publique, soit en l'occurrence le secteur des Administrations locales et le secteur de la Sécurité sociale.

Les tableaux qui figurent au chapitre B du présent programme pluriannuel fournissent cependant des renseignements détaillés au sujet de l'évolution des dépenses des principaux fonds spéciaux de l'Etat.

Les dépenses de l'ensemble de l'Administration centrale englobant les fonds spéciaux, les établissements publics et les services de l'Etat à gestion séparée sont analysées plus amplement dans le cadre du Volume III de l'exposé introductif du projet de budget pour 2014.

Le Volume III explique également le lien entre les dépenses budgétaires qui figurent au projet de loi budgétaire et les dépenses de l'Administration centrale et de l'Administration publique.

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2013—2017

A) Tableaux

—
Inspection
générale des finances

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL
(2013 — 2017)

Département	Budget 2013	Projet 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017
30 – Ministère d'Etat	5.865	16.658	32.473	5.965	3.310
31 – Ministère des Affaires étrangères.....	42.365	20.232	39.317	38.312	37.903
32 – Ministère de la Culture	12.457	12.313	11.538	12.833	11.855
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	137	398	131	131	131
34 – Ministère des Finances	122.256	146.198	77.732	58.012	57.955
35 – Ministère de l'Economie	92.358	83.010	116.039	121.762	174.303
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	7.676	7.731	9.639	6.953	8.420
37 – Ministère de la Justice.....	711	792	618	618	610
38 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative.....	2.713	2.024	2.191	2.193	2.191
39 – Ministère de l'Intérieur.....	32.033	35.323	43.016	45.079	42.627
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	21.671	37.646	72.757	75.003	76.986
42 – Ministère de la Famille et de l'Intégration	81.421	55.916	56.208	53.413	53.400
43 – Ministère des Sports	15.206	20.161	36.740	40.230	41.210
44 – Ministère de la Santé	30.447	31.760	37.156	37.156	57.156
45 – Ministère du Logement.....	84.989	92.670	133.429	121.045	100.258
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	260	332	306	290	299
47 – Ministère de la Sécurité sociale	117	268	297	276	221
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	58.303	57.384	56.941	56.858	56.866
50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	361.691	417.298	518.660	585.964	618.639
TOTAL DES DEPENSES.....	972.676	1.038.113	1.245.187	1.262.092	1.344.337

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

30.4 — Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
30 — MINISTERE D'ETAT							
Section 30.4 — Gouvernement							
74.000	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	30	53	32	—
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau.....	5	5	5	5	5
74.020	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	25	14.270	30.580	4.080	1.415
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	6	3	4	4	4
74.050	01.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	30	30	30	30	62
74.060	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	25	25	30	30	50
74.301	02.00	Haut-Commissariat à la Protection nationale: frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
74.305	02.00	Haut-Commissariat à la Protection Nationale: frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication.....	17	12	20	20	20
74.310	13.90	Computer Emergency Response Team: acquisition et installation d'équipements spéciaux; frais accessoires.....	150	75	65	65	65
Total de la section 30.4.....			259	14.451	30.788	4.267	1.622
Section 30.5 — Conseil économique et social							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau.....	10	1	1	10	1
74.020	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	2	2	2	2	2
74.040	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	41	3	3	3	3
Total de la section 30.5.....			53	6	6	15	6

30.6 — Centre de communications du Gouvernement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 30.6 — Centre de communications du Gouvernement							
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	1	25	20	30	25
74.010	02.00	Acquisition de machines de bureau.....	8	8	10	4	8
74.020	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	9	9	10	10	10
74.021	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.270	1.400	1.000	1.000	1.000
74.040	02.00	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	100	100	100	100
74.050	02.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	60	60	60	60	60
74.051	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	160	300	250	250	250
74.060	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50	80	60	60	60
74.061	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations. (Crédit sans distinction d'exercice)	170	200	150	150	150
Total de la section 30.6.....			1.828	2.182	1.660	1.664	1.663
Section 30.7 — Cultes							
52.004	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62	*	*	*	*
Total de la section 30.7.....			62	*	*	*	*
Section 30.8 — Médias et Communications							
51.050	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

30.8 — Médias et Communications

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
61.011	08.40	Participation de l'Etat aux frais d'investissement de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.640	*	—	—	—
74.010	08.40	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.011	08.40	Conseil National des Programmes: acquisition de machines de bureau	*	*	—	—	—
74.040	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux	15	15	15	15	15
74.041	08.40	Conseil national des programmes: acquisition d'équipements spéciaux	4	*	—	—	—
Total de la section 30.8.....			3.662	18	18	18	18
Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	2	2	2	2	2
Total de la section 30.9.....			2	2	2	2	2
Total du département 30.....			5.865	16.658	32.473	5.965	3.310

31.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
31 — MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES							
Section 31.0 — Dépenses générales							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	30	*	—	—
74.040	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	95	13	*	—	—
74.050	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	30	*	*	*
74.060	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	21	12	*	*	*
74.061	01.40	Frais de développement du logiciel, d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
74.311	01.40	Cellule de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	—	—	—
Total de la section 31.0.....			147	85	*	*	*
Section 31.1 — Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger							
72.010	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Crédit sans distinction d'exercice)	337	337	360	360	360
74.070	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	30	30	32	32	32
74.250	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	575	575	580	590	600
74.251	01.42	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	*	*	*	*
74.312	01.40	Acquisition pour missions de gestion de crise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	76	*	*	*	*
Total de la section 31.1.....			1.118	942	972	982	992

31.4 — Immigration

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 31.4 — Immigration							
74.000	01.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	18	—	—
74.250	01.40	Centre de rétention: acquisitions. (Crédit non limitatif).....	10	23	15	15	15
Total de la section 31.4.....			10	23	33	15	15
Section 31.5 — Direction de la défense							
54.060	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	7	5	25	25
54.061	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.800	1.300	1.300	1.300	1.300
54.062	02.00	Participation au financement d'infrastructures immobilières des organismes internationaux concourant à la défense du pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.019	1.490	1.215	202	15
74.000	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	30	—
93.000	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	37.000	15.000	34.000	34.000	34.000
Total de la section 31.5.....			39.824	17.797	36.520	35.557	35.340
Section 31.6 — Défense nationale							
74.000	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	65	120	177	499	364
74.010	02.10	Acquisition de machines de bureau	8	8	10	15	15
74.020	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	2	4	4
74.030	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	6	57	75	189	87
74.040	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	255	192	106	125	168

31.6 — Défense nationale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.050	02.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	199	130	27	45	50
74.060	02.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	328	311	200	30	80
74.080	02.10	Acquisition de mobilier de bureau.....	5	5	5	5	5
74.250	02.10	Acquisition de mobilier et d'équipement connexe pour la cantine des volontaires de l'armée.....	—	5	5	5	5
74.300	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Crédit sans distinction d'exercice)	6	129	237	248	260
74.310	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	124	35	61	206	126
74.320	02.10	Équipement de casernement et équipement divers. (Crédit sans distinction d'exercice)	79	170	98	171	170
74.330	02.10	Matériel de protection c.b.r.n.	67	2	50	20	20
74.340	02.10	Acquisition d'instruments de musique.....	21	25	35	35	38
74.390	02.10	Système de surveillance et d'accès (SDE). (Crédit sans distinction d'exercice)	8	5	15	40	40
74.391	02.10	Acquisition de matériel de sport.....	5	7	15	5	7
74.392	02.10	Acquisitions majeures pour missions de gestion de crise et autres missions. (Crédit non limitatif).....	10	20	50	50	50
Total de la section 31.6.....			1.187	1.220	1.168	1.692	1.490
Section 31.7 — Coopération au développement et action humanitaire							
74.250	01.53	Bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	66	65	24	66	66
Total de la section 31.7.....			66	65	24	66	66

31.9 —			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 31.9 — Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne					
74.300	01.43	Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13	100	600	—	—
		Total de la section 31.9.....	13	100	600	—	—
		Total du département 31.....	42.365	20.232	39.317	38.312	37.903

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
32 — MINISTERE DE LA CULTURE							
Section 32.0 — Culture: dépenses générales							
52.010	08.00	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement d'infrastructures culturelles par des associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275	*	100	100	100
61.010	08.30	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du Centre de musiques amplifiées	246	300	520	1.095	50
61.012	08.00 08.20	Participation de l'Etat aux frais d'investissement du "Centre culturel de rencontre, abbaye de Neumünster"	—	175	—	—	—
63.000	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes d'infrastructures culturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	500	500	1.500	1.500
63.040	08.10	Musées régionaux: subsides	22	28	28	28	28
72.000	08.10	Construction et aménagement du Musée national de la résistance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	32
74.040	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	75	—	5	8	5
74.050	08.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	2	2	1	1	1
74.060	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	3	2	2	2
74.070	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.071	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	75	75	75	75	80
74.072	08.10	25ème anniversaire du traité de Schengen: acquisition de la "Colonne des nations"	—	55	22	—	—
93.000	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif).....	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000

32.0 — Culture: dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
63.540	08.10	Musées régionaux: subsides	—	1	—	—	—
		Total de la section 32.0.....	11.198	11.139	11.253	12.809	11.798
		Section 32.1 — Service des sites et monuments nationaux					
74.000	08.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	—	—	—	32
74.010	08.10	Acquisition de machines de bureau	10	—	5	5	5
74.040	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	—	2	2	2
74.060	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels	1	6	5	7	8
74.300	08.10	Acquisition de documents historiques.....	3	8	8	10	10
		Total de la section 32.1.....	44	14	20	24	57
		Section 32.2 — Musée national d'histoire et d'art					
61.010	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt de l'aménagement de l'aile Wiltheim du Musée national d'histoire et d'art	600	530	—	—	—
		Total de la section 32.2.....	600	530	—	—	—
		Section 32.5 — Centre national de l'audiovisuel					
63.041	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma régionales non commerciales.....	75	—	—	—	—
		Total de la section 32.5.....	75	—	—	—	—
		Section 32.6 — Musée national d'histoire naturelle					
61.010	08.10	Dotation dans l'intérêt de la rénovation du Musée national d'histoire naturelle.....	540	540	265	—	—
		Total de la section 32.6.....	540	540	265	—	—

32.7 —			Unité: Milliers d'euros				
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 32.7 — Centre national de littérature					
74.250	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	—	90	—	—	—
		Total de la section 32.7.....	—	90	—	—	—
		Total du département 32.....	12.457	12.313	11.538	12.833	11.855

33.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
33 — MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Section 33.0 — Enseignement supérieur.- Dépenses générales							
41.050	04.44	Dotation au profit des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique organisant les brevets de technicien supérieur dans l'intérêt de l'acquisition d'équipements spéciaux	130	136	124	124	124
52.010	04.43	Participation de l'Etat au capital de la fondation "Max Planck Institute Foundation Luxembourg"	—	250	—	—	—
53.010	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.011	04.43	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	04.40	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5	—	—	—
Total de la section 33.0.....			130	391	124	124	124
Section 33.2 — Recherche et innovation							
74.010	04.60	Acquisition de machines de bureau	3	3	3	3	3
74.050	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques	4	4	4	4	4
74.250	04.60	Acquisition du 1er équipement dans l'intérêt de l'installation du CEPS et du CRP-Henri Tudor à la Cité des Sciences. (Crédit non limitatif).....	—	*	—	—	—
Total de la section 33.2.....			7	7	7	7	7
Total du département 33.....			137	398	131	131	131

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
34 — MINISTERE DES FINANCES							
Section 34.0 — Dépenses générales							
53.010	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
54.030	01.53	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500	4.500	4.500
54.031	01.52 01.53	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	4.000	4.000	4.000	4.000
54.032	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	950	950	950	950	950
54.034	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds Asiatiques de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
54.036	01.53	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	*	1.500	1.000	1.000
71.040	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000	3.500	4.000	3.500
71.050	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	13.000	29.000	13.000	13.000
73.060	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat; participation à des frais de viabilisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	90	90	90	90	90
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	32	—	—
81.030	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation du capital social. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*

34.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
81.031	01.20	Participations dans le capital social de la société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
81.035	11.40	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80.200	80.200	10	10	10
81.040	01.52	Société nationale de crédit et d'investissement: majoration de la dotation; dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
81.050	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation; alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat; rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés ou au titre de l'aide au développement. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.036	13.90	Groupe de la Banque africaine de développement : souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	1.150	1.150	1.150
84.070	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
84.091	01.53	Groupe de la Banque Mondiale: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	4.611	*	*
84.098	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
84.105	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	641	641	641	641	641
84.123	01.53	Banque de développement du Conseil de l'Europe: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
		Total de la section 34.0.....	107.882	107.882	51.484	30.842	30.342

34.1 — Inspection générale des finances

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 34.1 — Inspection générale des finances							
74.000	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	—	32
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau.....	1	6	1	1	1
74.050	01.23	Acquisition d'équipements informatiques.....	5	5	5	5	5
74.060	01.23	Acquisition de logiciels informatiques.....	4	4	4	4	4
Total de la section 34.1.....			10	15	10	10	42
Section 34.2 — Trésorerie de l'Etat							
74.010	01.23	Acquisition de machines de bureau.....	5	*	2	1	1
Total de la section 34.2.....			5	*	2	1	1
Section 34.3 — Direction du contrôle financier							
74.010	01.30	Acquisition de machines de bureau.....	1	1	1	1	1
74.040	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
Total de la section 34.3.....			2	2	2	2	2
Section 34.4 — Contributions directes							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	54	18	—	—	20
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	36	18	18	23	23
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	30	14	14	15	27
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux.....	38	5	4	6	5
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130	89	130	152	59
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50	50	43	33	26

34.4 — Contributions directes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau.....	12	12	12	12	12
		Total de la section 34.4.....	350	207	222	240	172
Section 34.5 — Enregistrement et domaines							
74.000	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs.....	18	1	50	18	18
74.010	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau.....	16	15	13	13	13
74.020	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
74.050	01.22 01.25	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif).....	65	40	65	65	65
74.060	01.22 01.25	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	185	20	20	20	20
74.080	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau.....	15	15	15	15	15
		Total de la section 34.5.....	301	93	165	133	133
Section 34.6 — Douanes et accises							
72.010	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70	70	75	75	75
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	190	190	227	227	227
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	10	10	14	14	14
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications.....	33	33	5	5	5
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	36	36	44	44	44
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	80	80	80	80	80
74.060	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	2.575	3.500	9.560	10.000	10.000
74.080	01.22	Acquisition de mobilier de bureau.....	45	45	45	45	45

34.6 — Douanes et accises

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.300	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	45	45	50	50	50
		Total de la section 34.6.....	3.084	4.009	10.100	10.540	10.540
Section 34.7 — Cadastre et topographie							
74.000	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs.....	45	27	45	45	25
74.010	01.22	Acquisition de machines de bureau.....	6	28	6	6	6
74.020	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	52	3	6	3	3
74.040	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	67	50	60	60	70
74.050	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	220	83	60	60	60
74.060	01.22	Acquisition de logiciels. (Crédit sans distinction d'exercice)	233	89	70	70	60
		Total de la section 34.7.....	623	280	247	244	224
Section 34.8 — Dette publique							
84.037	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	18.100	10.000	10.000	10.000
91.005	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
91.006	07.20	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
93.000	13.90	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.610	5.500	6.000	6.500
		Total de la section 34.8.....	10.000	33.710	15.500	16.000	16.500
		Total du département 34.....	122.256	146.198	77.732	58.012	57.955

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
35 — MINISTERE DE L'ECONOMIE							
Section 35.0 — Economie							
31.050	11.10	Garantie locative à l'exploitation d'une structure d'accueil dédiée aux technologies de la santé et de l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	595	595	—	1.500	1.500
51.040	11.30	Application de la législation en matière d'aides aux entreprises industrielles et de prestation de services ayant une influence motrice sur le développement et la diversification économiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.050	13.050	17.000	18.000	20.000
51.041	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	1.500	2.000	2.000
51.045	11.30	Application de la loi du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.052	11.30	Application de la législation ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à la création et au démarrage de petites entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.053	11.10	Participation aux dépenses d'investissement en relation avec le projet de reconstruction du Parc des foires et expositions au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.054	11.10	Mise en oeuvre des nouvelles lignes directrices communautaires concernant certaines aides d'Etat dans le contexte du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre après 2012. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
63.000	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	50	10	10	10

35.0 — Economie

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
63.001	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300	300	300	300	250
71.000	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	175	175	*	*	*
71.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	5.000	4.724	4.737	5.000
72.010	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: acquisition, construction et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.600	3.600	1.500	*	*
73.071	11.30	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: aménagement de terrains et création d'ouvrages, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses, y compris les participations remboursables aux dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains effectuées par les syndicats intercommunaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000	8.000	9.000	10.000	10.000
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	42	18	—	18
74.040	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	20	30	15	15	20
74.050	09.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	115	115	120	120	120
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	45	44	30	35	35
74.061	11.10	Redevance à verser à l'a.s.b.l. Etat-Luxorr pour l'utilisation des droits de reproduction par reprographie et par numérisation	282	282	282	282	282
81.030	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	563	125	*	*	*
93.000	11.30	Alimentation du Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI) dans le secteur privé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.000	34.100	38.000	38.000	44.764

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
93.001	11.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	25.000	30.000	72.000
		Total de la section 35.0.....	76.975	67.508	97.500	105.000	156.000
Section 35.1 — Institut national de la statistique et des études économiques							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	40	30	—
74.010	01.32	Acquisition de machines de bureau.....	8	10	15	18	12
74.050	01.32	Acquisition d'équipements informatiques.....	84	80	95	120	95
74.051	01.32	Acquisition d'équipements informatiques dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des Bilans	18	9	10	10	20
74.060	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	60	55	80	80	85
74.061	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans l'intérêt de la mise en place de la Centrale des bilans	20	15	22	22	23
		Total de la section 35.1.....	190	169	262	280	235
Section 35.2 — Conseil de la concurrence							
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	—	—	—	3
74.050	11.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	5	3	3	5
74.060	11.10	Acquisition de logiciels.....	3	3	3	3	2
		Total de la section 35.2.....	9	8	6	6	10
Section 35.3 — Promotion du commerce extérieur. Commission et Office des Licences							
74.250	11.10	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	90	40	40	50
		Total de la section 35.3.....	50	90	40	40	50

35.5 — I.L.N.A.S.

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 35.5 — Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)							
74.000	11.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	45	—	—
74.010	11.10	Acquisition de machines de bureau.....	12	—	—	—	—
74.030	11.10	Acquisition d'équipements de laboratoire	73	81	2.288	60	167
74.042	11.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	4	17	17	17
Total de la section 35.5.....			85	85	2.350	77	184
Section 35.6 — Classes moyennes							
52.000	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice)	500	500	250	250	250
53.040	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.400	8.500	9.400	9.900	10.400
53.042	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	32	—	—
74.050	11.40	Acquisition d'équipements informatiques.....	4	4	4	5	5
74.060	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2	2	4	5	5
Total de la section 35.6.....			8.906	9.006	9.690	10.160	10.660
Section 35.7 — Tourisme							
52.040	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	26	30	34	32	32

35.7 — Tourisme

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
63.002	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	64	54	90	75	75
74.000	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	*	—	32	—
74.040	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques.....	46	46	50	48	45
74.050	11.60	Acquisition d'équipements informatiques.....	2	8	2	2	2
74.080	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	5	15	10	10
93.000	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	6.000	6.000	6.000	6.000	7.000
Total de la section 35.7.....			6.143	6.143	6.191	6.199	7.164
Total du département 35.....			92.358	83.010	116.039	121.762	174.303

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
36 — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE							
Section 36.1 — Police grand-ducale							
72.000	03.20	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	*	—	*	*	*
74.000	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.200	1.700	2.200	2.200	3.100
74.001	03.20	Acquisitions de mise en conformité de l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	*	*	*	*
74.010	03.20	Acquisition de machines de bureau	85	82	97	111	200
74.040	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	330	420	360	300	300
74.041	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5	5	5	5	5
74.050	03.20	Acquisition de systèmes et d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.720	1.710	2.415	1.850	2.100
74.080	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	5	5	5	5	5
74.251	03.20	Centre de coopération Policière et Douanière: frais d'acquisition.	10	10	50	50	10
74.252	03.20	Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne: dépenses en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	350	2.115	—	—
74.300	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.050	1.050	1.050	1.300	1.300
74.301	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; aménagement dans le cadre de la modernisation du bâtiment rue Curie	—	1.300	—	—	—
74.305	03.20	Coopération policière européenne: développement de nouveaux systèmes d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.395	530	687	513	560

36.1 — Police grand-ducale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.310	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Crédit sans distinction d'exercice)	650	560	576	572	793
		Total de la section 36.1.....	7.650	7.722	9.559	6.906	8.373
		Section 36.2 — Inspection générale de la Police grand-ducale					
74.250	13.90	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	26	9	80	47	47
		Total de la section 36.2.....	26	9	80	47	47
		Total du département 36.....	7.676	7.731	9.639	6.953	8.420

37.0 — Justice

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
37 — MINISTERE DE LA JUSTICE							
Section 37.0 — Justice							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	30	—	—
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	1	1	1
Total de la section 37.0.....			1	1	31	1	1
Section 37.1 — Services judiciaires							
74.000	03.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	82	39	20	32	60
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau.....	25	15	25	35	25
74.020	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications.....	53	13	5	5	5
74.040	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	35	10	25	20	25
74.050	03.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	7	1	8	7	8
74.060	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	3	3	5	3	3
Total de la section 37.1.....			205	81	88	102	126
Section 37.2 — Etablissements pénitentiaires							
74.000	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	52	115	60	40	33
74.010	03.30	Acquisition de machines de bureau.....	8	8	8	5	10
74.040	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	390	411	385	423	393
74.050	03.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	21	19	19	19	20
74.060	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	29	141	26	27	27

37.2 — Etablissements pénitentiaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
74.540	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	16	—	—	—
		Total de la section 37.2.....	500	709	498	514	482
		Section 37.3 — Juridictions administratives					
74.010	03.10	Acquisition de machines de bureau.....	5	1	1	1	1
		Total de la section 37.3.....	5	1	1	1	1
		Total du département 37.....	711	792	618	618	610

38.2 —		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
38 — MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE							
Section 38.2 — Administration du personnel de l'Etat							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	—	6	—	—	—
		Total de la section 38.2.....	—	6	—	—	—
Section 38.3 — Institut National d'Administration Publique							
74.010	01.33	Acquisition de machines de bureau	—	5	2	4	2
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	2	2	2
		Total de la section 38.3.....	1	6	4	6	4
Section 38.5 — Centre des technologies de l'information de l'Etat							
74.051	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.700	2.000	2.175	2.175	2.175
		Total de la section 38.5.....	2.700	2.000	2.175	2.175	2.175
Section 38.8 — Service médical - Dépenses diverses							
74.040	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux.....	12	12	12	12	12
		Total de la section 38.8.....	12	12	12	12	12
		Total du département 38.....	2.713	2.024	2.191	2.193	2.191

39.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
39 — MINISTERE DE L'INTERIEUR							
Section 39.0 — Dépenses générales							
74.040	13.20	Acquisition d'équipements spéciaux	4	*	—	—	—
74.050	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	3	3	3	3	3
74.061	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	*	*	*	*	*
74.063	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	80	20	—	—	—
Total de la section 39.0.....			86	23	3	3	3
Section 39.1 — Finances communales							
63.000	04.20	Participation en capital de l'Etat aux frais de réalisation d'équipements collectifs de base. (Crédit sans distinction d'exercice)	22.600	22.500	23.900	25.300	26.200
63.001	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette	800	800	800	800	800
63.026	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	50	50	50	100	100
93.000	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif).....	4.000	7.000	12.700	13.500	10.000
Total de la section 39.1.....			27.450	30.350	37.450	39.700	37.100
Section 39.2 — Commissariats de district							
74.250	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	6	6	6	6	6
74.251	13.90	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	—	1	1	—	1

39.2 — Commissariats de district

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.252	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
		Total de la section 39.2.....	7	8	8	7	8
Section 39.4 — Service de contrôle de la comptabilité des communes							
74.010	01.10	Acquisition de machines de bureau	3	—	—	5	—
		Total de la section 39.4.....	3	—	—	5	—
Section 39.5 — Administration des services de secours							
63.000	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	170	150	150	150	150
72.000	03.50	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un immeuble abritant l'Administration des services de secours et du Service d'incendie et de sauvetage de la Ville de Luxembourg: Remboursement à la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.000	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.586	3.281	3.085	3.213	3.334
74.010	03.50	Acquisition de machines de bureau	6	—	25	13	13
74.020	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	319	243	238	325	333
74.040	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	456	246	383	455	467
74.050	03.50	Acquisition d'équipements informatiques.....	586	599	1.457	980	985
74.060	03.50	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	362	418	218	228	233
		Total de la section 39.5.....	4.485	4.938	5.556	5.364	5.516

39.6 — Aménagement communal

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 39.6 — Aménagement communal					
74.250	07.20	Frais d'équipement	2	5	—	—	—
		Total de la section 39.6.....	2	5	—	—	—
		Total du département 39.....	32.033	35.323	43.016	45.079	42.627

40.0 — Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
40 et 41 — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE							
Section 40.0 — Dépenses générales							
41.050	04.33 04.34	Dotation au profit des services de l'Etat à gestion séparée dans l'intérêt de l'acquisition de véhicules automoteurs, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	1.750	1.500	1.500	1.500	1.500
74.000	04.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	55	—	—	—
74.300	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	623	—	—	—	—
Total de la section 40.0.....			2.373	1.555	1.500	1.500	1.500
Section 40.1 — Centre de gestion informatique de l'éducation							
74.300	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	51	—	—	—	—
74.301	Divers codes	Elaboration et mise en oeuvre de projets et de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements de l'enseignement public: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels.....	1.000	—	—	—	—
Total de la section 40.1.....			1.051	—	—	—	—
Section 40.2 — Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques							
74.010	04.01	Acquisition de machines de bureau.....	16	7	—	—	10
74.300	04.01	Acquisition d'équipements spéciaux et de logiciels	—	34	—	—	—
Total de la section 40.2.....			16	41	—	—	10

40.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 40.3 — Centre de psychologie et d'orientation scolaire					
74.040	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	6	—	2	5	2
		Total de la section 40.3.....	6	—	2	5	2
		Section 40.5 — Etablissements privés d'enseignement					
64.000	04.50	Participation de l'Etat aux frais d'investissement des établissements privés d'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique (article 29(2) de la loi du 13 juin 2003). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.000	—	—	—	—
		Total de la section 40.5.....	17.000	—	—	—	—
		Section 40.7 — Education différenciée					
74.000	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs.....	75	75	100	100	100
74.010	04.52	Acquisition de machines de bureau.....	10	10	20	25	25
74.040	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux.....	120	80	85	85	90
74.300	04.52	Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels.....	114	—	120	125	130
		Total de la section 40.7.....	319	165	325	335	345
		Section 40.9 — Inspectorat					
74.040	04.20	Acquisition d'équipements spéciaux.....	15	15	15	15	15
		Total de la section 40.9.....	15	15	15	15	15
		Section 41.1 — Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique					
54.080	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais d'infrastructure du "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	811	750	750	*	*
		Total de la section 41.1.....	811	750	750	*	*

41.4 —		Unité: Milliers d'euros					
Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 41.4 — Enfance et Jeunesse.- Dépenses générales							
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. (Crédit non limitatif).....	—	35.000	70.000	73.000	75.000
Total de la section 41.4.....			—	35.000	70.000	73.000	75.000
Section 41.5 — Maisons d'enfants de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	41	57	41	34
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	8	1	1	1	1
74.041	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	4	4	4	4	4
74.080	06.32	Acquisition de mobilier.....	20	20	20	20	20
Total de la section 41.5.....			32	65	81	65	58
Section 41.6 — Centre socio-éducatif de l'Etat							
74.000	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	30	60	55	25
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	4	8	4	6	6
74.040	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux.....	10	10	10	12	15
Total de la section 41.6.....			44	47	74	73	46
Section 41.7 — Office national de l'enfance							
74.010	06.32	Acquisition de machines de bureau.....	5	8	10	10	10
Total de la section 41.7.....			5	8	10	10	10
Total du département 40 et 41.....			21.671	37.646	72.757	75.003	76.986

42.0 — Famille

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
42 — MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION							
Section 42.0 — Famille							
51.001	06.36	Construction de maisons de soins: annuités de locationvente, frais de gestion administrative et d'entretien contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.898	5.798	5.798	3.008	3.008
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	25	25
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	9	11	17	16	11
74.040	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux.....	2	2	3	3	3
93.000	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif).....	75.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Total de la section 42.0.....			80.909	55.811	55.843	53.052	53.047
Section 42.2 — Solidarité							
93.000	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	25	25
Total de la section 42.2.....			*	*	*	25	25
Section 42.3 — Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration							
74.000	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs.....	71	25	70	40	22
74.010	06.36	Acquisition de machines de bureau	5	—	—	—	5
Total de la section 42.3.....			76	25	70	40	27

42.4 — Fonds national de solidarité

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 42.4 — Fonds national de solidarité							
74.010	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	39	—	—	—	—
74.064	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	6	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.510	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	—	2	—	—	—
74.520	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications.....	3	—	—	—	—
74.540	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	8	—	—	—	—
74.580	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier.....	44	17	—	—	—
Total de la section 42.4.....			93	24	—	—	—
Section 42.5 — Caisse nationale des prestations familiales							
74.020	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit non limitatif).....	6	6	2	2	2
74.041	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	15	13	8	8	8
74.050	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements informatiques	17	20	20	20	20
74.060	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	279	*	250	250	250
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau.....	25	16	15	15	20
Total de la section 42.5.....			342	55	295	295	300

42.7 — Service national d'action sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 42.7 — Service national d'action sociale					
74.060	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	1	1	1	1	1
		Total de la section 42.7.....	1	1	1	1	1
		Total du département 42.....	81.421	55.916	56.208	53.413	53.400

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
43 — MINISTERE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives.....	100	108	120	120	120
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	35	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau.....	—	12	15	10	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	13	3	5	5	5
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives.....	40	15	25	25	25
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel.....	10	10	10	10	10
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	15.000	20.000	36.500	40.000	41.000
Total de la section 43.0.....			15.163	20.148	36.700	40.205	41.165
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	—	5	20	40
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13	13	—	—	—
Total de la section 43.1.....			43	13	5	20	40
Section 43.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	30	—	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	—	5	5	5
Total de la section 43.3.....			—	—	35	5	5
Total du département 43.....			15.206	20.161	36.740	40.230	41.210

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
44 — MINISTERE DE LA SANTE							
Section 44.0 — Ministère de la Santé							
74.010	05.00	Acquisition de machines de bureau	—	5	—	—	—
74.040	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	2	2	2	2	2
74.080	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	2	2	2	2	2
Total de la section 44.0			4	9	4	4	4
Section 44.1 — Direction de la santé							
74.000	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.010	05.10	Acquisition de machines de bureau	13	14	14	14	14
74.030	05.00	Acquisition d'appareils. (Crédit sans distinction d'exercice)	132	92	92	92	92
74.050	05.00	Acquisition d'équipements informatiques et logiciels informatiques	40	105	105	105	105
74.060	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique et informatique	32	32	32	32	32
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	22	13	13	13	13
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.530	05.00	Acquisition d'appareils	71	—	—	—	—
Total de la section 44.1			335	281	281	281	281

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 44.2 — Laboratoire national de santé							
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.530	05.20	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	200	—	—	—	—
		Total de la section 44.2.....	200	—	—	—	—
Section 44.3 — Centre thermal et de santé Mondorf							
52.000	05.23	Participation aux travaux de réfection des espaces extérieurs du parc du centre thermal et de Santé à Mondorfles-Bains. (Crédit sans distinction d'exercice)	194	190	190	190	190
		Total de la section 44.3.....	194	190	190	190	190
Section 44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques							
51.002	05.22	Application de la loi régissant l'aide à l'investissement hospitalier: participation aux frais d'investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.08.1998: aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	1.000	400	800	800	800
52.000	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation, de premier équipement et de grosses réparations des associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique et des centres de diagnostic et des traitements. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	420	710	710	710	710
52.001	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement et de premier équipement. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	150	50	50	50	50
52.002	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière.....	144	120	120	120	120

44.4 — Santé.- Travaux sanitaires et cliniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
93.000	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif).....	28.000	30.000	35.000	35.000	55.000
		Total de la section 44.4.....	29.714	31.280	36.680	36.680	56.680
		Total du département 44.....	30.447	31.760	37.156	37.156	57.156

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
45 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 45.0 — Logement							
51.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	96	96
51.003	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.638	9.654	25.276	25.981	26.841
51.004	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux établissements publics placés sous surveillance de l'Etat (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.651	—	—	—	—
51.006	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux fabriques d'église et aux communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	151	301	40	200	400
51.008	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat (article 26 bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
51.040	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation de logis pour travailleurs étrangers seuls : aide aux employeurs-bailleurs pour le développement d'un habitat durable. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
51.041	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.177	7.252	16.198	11.548	8.792
51.042	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.709	—	—	—	—

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
51.043	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	50	*	*
51.044	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux sociétés fondées sur base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
52.000	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux associations sans but lucratif et aux fondations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.683	7.276	5.003	1.880	675
53.000	07.10	Aide individuelle au logement: primes en relation avec un logement et un habitat durables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.500	10.900	13.000	13.000	13.000
53.001	07.10	Aide individuelle au logement: garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.002	07.10	Aide au logement: primes d'épargne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	—	—	—	—
53.003	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	—	—	—	—
53.004	07.10	Aide individuelle au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	10	10	10	10
53.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
53.007	07.10	Aide au financement de garanties locatives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40	40	50	50	50
53.008	07.10	Aide d'épargne-logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	10	—	—	—
63.002	07.10	Participation aux frais d'acquisition, de construction et de rénovation pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.509	12.872	32.738	27.216	12.830

45.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
63.003	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placées sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.866	—	—	—	—
63.004	07.10	Participation aux frais d'études et d'aménagement de logements effectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.005	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
63.006	07.10	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	800	276	—	—	—
63.007	07.10	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	28.000	43.000	40.000	40.000	30.000
74.010	07.10	Acquisition de machines de bureau	17	4	5	5	5
74.020	07.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	1	1	1	1
74.040	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1	19	2	2	3
74.060	07.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	12	5	6	6	6
81.030	07.10	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	1.000	1.000	1.000	1.000	7.500
83.000	07.10	Subsides pour la lutte contre les taudis	50	50	50	50	50
Total de la section 45.0.....			84.989	92.670	133.429	121.045	100.258
Total du département 45.....			84.989	92.670	133.429	121.045	100.258

46.1 — Agence pour le développement de l'emploi

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
46 — MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE							
Section 46.1 — Agence pour le développement de l'emploi							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	25	—	—	—
74.010	06.43	Acquisition de machines de bureau.....	26	8	30	30	30
74.040	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux.....	25	30	30	30	30
74.050	06.43	Acquisition d'équipements informatiques.....	21	32	35	20	25
74.060	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	2	40	20	15	15
74.300	13.90	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques pour le "Berufsinformationszentrum". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	25	—	—	—
Total de la section 46.1.....			74	160	115	95	100
Section 46.2 — Inspection du travail et des mines							
74.000	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs.....	65	28	35	55	55
74.010	06.42	Acquisition de machines de bureau.....	10	25	15	25	27
74.040	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux.....	21	21	21	25	27
74.050	06.42	Acquisition d'équipements informatiques.....	50	37	47	45	45
74.060	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	20	39	40	23	25
Total de la section 46.2.....			166	150	158	173	179
Section 46.3 — Ecole supérieure du travail							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	—	—	11	—	—
74.040	13.90	Acquisition d'équipements spéciaux.....	—	2	2	2	—
Total de la section 46.3.....			—	2	13	2	—

46.5 — Emploi des accidentés et des handicapés

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
		Section 46.5 — Emploi des accidentés et des handicapés					
74.040	06.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
		Total de la section 46.5.....	20	20	20	20	20
		Total du département 46.....	260	332	306	290	299

47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
47 — MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE							
Section 47.1 — Inspection générale de la sécurité sociale							
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	3	25	—	25	—
74.050	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
74.060	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	55	160	135	75
74.080	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	1	1	1	1	1
Total de la section 47.1.....			54	106	186	186	101
Section 47.2 — Contrôle médical de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement	17	147	67	63	30
Total de la section 47.2.....			17	147	67	63	30
Section 47.3 — Conseil arbitral de la sécurité sociale							
74.250	06.10	Frais d'équipement	16	15	36	10	54
Total de la section 47.3.....			16	15	36	10	54
Section 47.4 — Conseil supérieur de la sécurité sociale							
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	4	—	—	—	—
Total de la section 47.4.....			4	—	—	—	—
Section 47.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation							
74.000	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	18	—	—	18	36

47.6 — Cellule d'évaluation et d'orientation

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.010	06.10	Acquisition de machines de bureau	8	—	8	—	—
		Total de la section 47.6.....	26	—	8	18	36
		Total du département 47.....	117	268	297	276	221

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
49 — MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL							
Section 49.0 — Agriculture. - Mesures économiques et sociales spéciales - Dépenses générales							
73.000	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1	—	—	—	—
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	30	—
74.001	10.10	Unité de contrôle: acquisition de véhicules automoteurs	25	25	25	25	25
74.010	10.10	Unité de contrôle: acquisition de machines de bureau	8	1	5	10	1
74.040	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements spéciaux	1	10	10	10	17
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	30	—	30	—
74.051	10.10	Unité de contrôle: acquisition d'équipements informatiques	10	—	10	—	10
74.060	10.10	Unité de contrôle: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	3	3	3	3	3
93.000	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif).....	57.000	56.000	56.000	56.000	56.000
Total de la section 49.0.....			57.048	56.069	56.053	56.108	56.056
Section 49.1 — Viticulture							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	40	—	30	80
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau	—	1	9	1	1
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	121	128	108	100	110
Total de la section 49.1.....			121	169	117	131	191

49.2 — Services techniques

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 49.2 — Administration des services techniques de l'agriculture							
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	150	150	150	150	150
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	6	6	6	6	6
74.020	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1	1	1	1	1
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	575	572	280	122	125
74.040	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux.....	70	70	70	70	70
74.050	10.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	13	13	13	13	13
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	13	93	13	13	13
Total de la section 49.2.....			828	905	533	375	378
Section 49.3 — Service d'économie rurale							
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	7	7	7	7	10
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	20	4	4	4	4
Total de la section 49.3.....			27	11	11	11	14
Section 49.4 — Administration des services vétérinaires							
53.030	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	150	150	150	150
74.000	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs.....	18	18	20	20	20
74.010	10.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	6	—	6	—
74.020	13.90	Acquisition d'installations de télécommunications	2	—	—	—	—
74.030	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire.....	55	55	55	55	55

49.4 — Administration des services vétérinaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.031	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	1	1	1	1	1
74.040	10.10	Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire (OSQCA) (part du département de l'agriculture). - Acquisition d'équipements spéciaux	1	1	1	1	1
74.060	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3	—	—	—	—
Total de la section 49.4.....			280	231	227	233	227
Total du département 49.....			58.303	57.384	56.941	56.858	56.866

50.0 — Transports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
50, 51 et 52 — MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES							
Section 50.0 — Transports.- Dépenses générales							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	32	—	—
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau.....	2	2	3	4	4
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	3	3	6	6	6
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	3	3	5	6	6
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	29	36	36	36	36
Total de la section 50.0.....			36	44	82	52	52
Section 50.1 — Circulation et sécurité routières							
72.010	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des frais de planification et de construction d'un centre de formation pour conducteurs professionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	4.000	4.000	1.475	—	—
74.050	12.10	Remboursement à la Société Nationale de Circulation Automobile des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire.....	675	650	650	650	675
74.051	12.10	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels.....	4	—	—	—	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.500	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel roulant dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels.....	—	288	—	—	—
74.551	13.90	Remboursement au Centre de Formation pour Conducteurs S.A. des investissements en matériel informatique dans le cadre de la formation pour conducteurs professionnels.....	—	10	—	—	—
Total de la section 50.1.....			4.679	4.948	2.125	650	675

50.2 — Transports publics et ferroviaires

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 50.2 — Planification de la mobilité, Transports publics et ferroviaires							
61.010	13.90	Participation aux frais d'investissement liés à la ligne du tramway à Luxembourg entre la Gare Centrale et Luxexpo au Kirchberg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	7.725	56.608	81.384	70.739
61.011	13.90	Participation aux frais d'investissement liés aux extensions du tramway dans l'agglomération de la Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	756	2.371	9.892	47.545
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	—	10	3	2	3
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	503	3	2	2
81.031	12.13	Participation dans le capital de Luxtram. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.107	4.000	—	—	—
93.000	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
51.510	12.10	Acquisition d'équipements dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics	—	100	—	—	—
Total de la section 50.2.....			14.107	25.094	70.985	103.280	130.289
Section 50.3 — Administration des enquêtes techniques							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	—	33	25
74.010	12.00	Acquisition de machines de bureau	—	—	3	3	3
74.040	12.00	Acquisition d'équipements spéciaux.....	5	—	3	3	2
Total de la section 50.3.....			5	—	5	38	30

50.4 — Navigation et transports fluviaux

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 50.4 — Navigation et transports fluviaux							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	180	28	23
74.010	13.90	Acquisition de machines de bureau	10	—	32	5	5
74.020	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	—	—	5	5	—
74.040	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	270	208	215	230	297
Total de la section 50.4.....			280	208	432	268	325
Section 50.5 — Direction de l'aviation civile							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	40	48	32
74.010	12.40	Acquisition de machines de bureau	10	—	*	10	10
74.040	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté et de la sécurité aéronautiques. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.050	12.40	Acquisition d'équipements informatiques dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.060	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>							
74.560	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels dans le cadre du système communautaire AESA	9	—	—	—	—
Total de la section 50.5.....			19	*	40	58	42
Section 50.7 — Garage du Gouvernement							
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif).....	250	270	540	290	300

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5	5	5	5
		Total de la section 50.7.....	250	275	545	295	305
Section 50.8 — Aéroports et transports aériens							
73.011	12.40	Remboursement à la société de l'aéroport de certaines dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	1.697	1.200	1.300	1.300
		Total de la section 50.8.....	3.500	1.697	1.200	1.300	1.300
Section 50.9 — Administration des chemins de fer							
74.010	12.20	Acquisition de machines de bureau	—	—	11	5	—
74.020	12.20	Acquisition d'installations de télécommunications	4	4	—	—	—
74.040	12.20	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la sûreté ferroviaire.....	—	—	5	5	5
74.050	12.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	7	5	4	8	4
74.060	12.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	50	82	—	—	—
		Total de la section 50.9.....	61	91	20	18	9
Section 51.0 — Dépenses générales							
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	16	16	16	16	18
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	10	12	12	12	12
		Total de la section 51.0.....	26	28	28	28	30
Section 51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales							
74.000	12.00	Acquisition de véhicules automoteurs.....	23	—	—	—	—
74.050	12.00	Acquisition d'équipements informatiques.....	6	6	5	5	5
74.060	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	13	15	15	15	15

51.1 — Travaux publics.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
93.000	07.20	Crédits contractés sous la garantie de l'Etat par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	—	—	—	—
93.001	07.20	Entretien constructif des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest: remboursement au Fonds Belval. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	75	1.092	800	800	800
Total de la section 51.1.....			117	1.113	820	820	820
Section 51.2 — Ponts et chaussées							
63.000	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
63.001	12.12	Raccords et liaisons connunaux de pistes cyclables au réseau national: subsides aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	400	400	400	400
71.000	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	20	20	20	20
71.010	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	200	200	180	180	180
72.010	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.380	1.600	1.800	1.510	1.510
73.001	12.12	Renouvellement des infrastructures de la localité d'Insenborn dans le cadre du projet de fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.000	2.000	3.000	1.500	500
73.010	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.075	1.370	8.100	250	175

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
73.011	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.150	2.350	1.230	160	30
73.012	12.14	Audits de sécurité, études, aménagements et équipements visant l'amélioration de la sécurité routière. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350	1.350	1.350	1.350	1.350
73.013	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.415	915	315	10	5
73.014	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	105	105	110	110
73.015	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	650	1.500	1.910	1.310	800
73.016	12.12	Aménagement de couloirs pour bus avec dispositifs de signalisation, de plate-formes intermodales et de gares routières. (Crédit sans distinction d'exercice)	555	300	500	100	50
73.017	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Crédit sans distinction d'exercice)	350	350	360	360	360
73.018	12.12	Loi du 10 décembre 1998 relative à l'assainissement et à la réurbanisation du quartier "Place de l'Etoile": viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.- Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	25	1.000	1.000	1.385
73.019	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Crédit sans distinction d'exercice)	700	750	780	780	780
73.020	12.32	Port de Mertert et Moselle canalisée: travaux de construction et de réfection. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.830	3.830	9.934	7.117	6.845
73.030	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	15
73.031	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.600	1.600	1.200	700	700

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
73.032	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500	260	250	200	200
73.033	12.32	Moselle canalisée: réalisation de travaux d'investissement sur la section où la Moselle fait la frontière entre la République Française et le Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20	60	60	60	60
73.060	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Crédit sans distinction d'exercice)	50	100	440	800	800
73.061	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Crédit sans distinction d'exercice)	120	115	15	12	5
73.062	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Crédit sans distinction d'exercice)	95	95	95	100	100
73.063	12.12	Entretien, restauration et reconstruction d'édifices et de monuments historiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	25	25	25	25
73.064	03.00	Mise en place d'un système de contrôle sanction automatisé (CSA) à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	100	4.600	3.600	2.900
73.065	12.40	Loi du 14 juillet 2005 relative à la revalorisation du site de Höhenhof: travaux d'aménagement et de remblaiement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.560	1.650	5.000	13.000	15.000
73.066	12.40	Loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport: travaux d'assainissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.530	3.600	10.000	14.000	12.000
73.067	12.40	Aéroport de Luxembourg: travaux d'entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	11.500	11.000	12.000	27.000	26.000
73.068	12.40	Aérodrome de Noertrange: dépenses dans l'intérêt de l'aménagement du site. (Crédit sans distinction d'exercice)	5	*	5	5	5
73.069	03.30	Mesures de sécurité à l'extérieur des ambassades et remboursement des frais avancés par les autorités communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
73.071	03.30	Réalisation d'un hélicoptère pour les services de sécurité et de secours. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
73.072	07.50	Redressement et renforcement des routes étatiques: mesures compensatoires	180	180	190	190	200
73.073	12.12	Préfinancement d'infrastructures connexes au réseau routier de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	3.000	3.000	*
74.001	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs utilitaires. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.740	2.900	3.326	3.382	3.395
74.002	12.10	Acquisition de voitures automobiles.....	441	280	430	416	381
74.010	12.10	Acquisition de machines de bureau.....	65	20	45	43	39
74.020	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Crédit sans distinction d'exercice)	2	—	4	4	4
74.030	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Crédit sans distinction d'exercice)	25	50	76	76	76
74.040	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	2.526	2.400	2.111	2.183	2.248
74.041	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.025	1.100	1.100	1.200	1.200
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	110	120	115	120	120
74.043	12.10	Remplacement d'équipements spéciaux endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.044	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art	88	48	49	50	51
74.045	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux dans le cadre de la lutte contre des pandémies. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
74.046	13.90	Véhicules automoteurs utilitaires endommagés notamment à la suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	*	*	*
74.050	12.10	Acquisition d'équipements informatiques.....	205	205	215	220	225

51.2 — Ponts et chaussées

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.060	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif).....	90	90	100	105	105
74.075	12.12	Participation de l'Etat luxembourgeois à la réalisation de la liaison routière Belval vers l'autoroute A30 côté français. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	5.000	5.000	1.000	1.000
74.080	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier.	56	61	54	54	55
Total de la section 51.2.....			47.382	48.259	80.524	87.737	81.428
Section 51.3 — Fonds d'investissements publics							
72.010	01.25	Fonds d'investissements publics, fonds pour la loi de garantie et fonds d'entretien et de rénovation: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	550	550	600	600	650
93.000	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	15.000	20.000	20.500	30.000
93.001	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	57.000	57.500	58.000	58.500	59.000
93.002	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	53.000	53.900	54.500	55.000	55.500
93.003	05.00 06.00	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500	15.000	15.000	20.000	20.000
93.004	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	19.000	20.000	21.000	22.000	23.000
93.005	01.25	Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	50.000	55.000	60.000	62.000
Total de la section 51.3.....			193.050	211.950	224.100	236.600	250.150
Section 51.4 — Bâtiments publics							
10.000	01.43	Présidence de l'Union Européenne . location de salles, travaux d'aménagement, acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	2.000	4.000	1.000	—
72.013	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	1.300	3.200	3.000	3.000

51.4 — Bâtiments publics

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
72.020	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	250	250	250	250
72.023	01.25 04.00	Acquisition, déplacement, évacuation, remise en état et installation de pavillons modulaires préfabriqués sur divers sites à travers le pays. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.000	3.000	3.000	3.000	3.000
72.026	01.34	Immeubles loués par l'Etat: Travaux de remise en état et de transformation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
74.000	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs.....	20	—	25	25	25
74.010	01.34	Acquisition de machines de bureau	27	—	8	13	8
74.020	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	5	5	5	5	5
74.040	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux.....	42	78	25	25	25
74.041	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	8	8	8	8	8
74.050	01.34	Acquisition d'équipements informatiques.....	100	25	25	25	125
74.060	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit sans distinction d'exercice)	64	25	25	25	60
74.080	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Crédit sans distinction d'exercice)	7	7	7	7	7
Total de la section 51.4.....			9.023	8.198	12.078	8.883	8.013
Section 51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes							
74.080	01.10 01.34	Services du ministère d'Etat : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	650	756	690	710	720
74.081	Divers codes	Services du ministère des affaires étrangères : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	475	270	400	425	425
74.082	Divers codes	Services du ministère de la culture : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	125	164	160	170	180

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.083	01.33 01.34	Services du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	125	129	130	135	135
74.084	Divers codes	Services du ministère des finances : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	280	445	320	350	360
74.086	Divers codes	Services du ministère de la justice : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	440	305	280	280	290
74.088	01.10 03.50	Services du ministère de l'intérieur et à la grande région : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements. (Crédit sans distinction d'exercice)	940	956	1.100	1.200	1.150
74.089	08.30	Services du départements des sports : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	70	100	100	100
74.090	Divers codes	Services du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	835	895	950	950	970
74.091	Divers codes	Services du ministère de la famille et de l'intégration : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	220	204	250	260	280
74.092	Divers codes	Services du ministère de la santé : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	120	140	158	165	170
74.094	06.42 06.43	Services du ministère du travail et de l'emploi : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	160	140	150	155	160
74.095	06.10 06.20	Services du ministère de la sécurité sociale : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	93	85	90	90
74.096	Divers codes	Services du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	100	103	130	130	135
74.097	Divers codes	Services du ministère de l'économie et du commerce extérieur : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	10	8	20	20	25

51.5 — Bâtiments publics.- Compétences communes

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.099	07.10	Services du ministère du logement : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	10	8	10	10	10
74.101	07.10	Services du ministère des classes moyennes et du tourisme : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	30	90	32	35	40
74.102	01.34	Administrations et services publics : acquisition de mobilier de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.250	1.000	1.250	1.250	1.250
74.103	01.43 04.00	Immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	60	70	80	85	90
74.106	06.34	Personnes handicapées : acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	15	15	15	15	20
74.107	13.90	Services du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	40	35	58	60	60
74.108	13.90	Services du ministère du développement durable et des infrastructures : acquisition et remplacement de mobilier et d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	455	287	462	450	460
Total de la section 51.5.....			6.500	6.183	6.830	7.045	7.120
Section 51.6 — Département de l'aménagement du territoire (DATer)							
74.000	13.90	Acquisition de véhicules automoteurs.....	23	—	—	—	—
74.010	07.20	Acquisition de machines de bureau.....	2	3	10	5	5
74.050	07.20	Acquisition d'équipements informatiques.....	28	28	28	28	30
74.060	07.20	Acquisition de logiciels.....	25	25	25	25	28
Total de la section 51.6.....			78	56	63	58	63

52.0 — Protection de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
Section 52.0 — Protection de l'Environnement							
52.000	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	100	100	100	100	100
63.000	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	20	10	1	1	1
63.001	07.30	Participation de l'Etat aux frais de construction par les communes d'infrastructures à finalité écologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425	425	175	175	175
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	13	13	10	10	10
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9	9	10	10	10
93.000	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif).....	10.000	11.000	12.000	12.000	12.000
93.010	07.30	Alimentation du fonds climat et énergie. (Crédit non limitatif).....	*	*	*	*	*
Total de la section 52.0.....			10.567	11.557	12.296	12.296	12.296
Section 52.1 — Administration de l'Environnement							
52.000	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit. (Crédit sans distinction d'exercice)	1	1	1	1	1
52.010	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des particuliers dans l'intérêt de la réduction du bruit dans l'environnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	400	400	1.000	500	500
52.020	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Crédit sans distinction d'exercice)	9	1	1	1	1

52.1 — Administration de l'Environnement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
53.000	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	13.000	17.000	15.000	15.000	15.000
73.070	07.35	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10	60	10	10	10
74.000	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	20	20	20
74.010	07.30	Acquisition de machines de bureau.....	16	16	12	12	12
74.020	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	5	1	1	1	1
74.030	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire et d'analyses.....	200	123	120	120	120
74.040	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1	1	9	9	9
74.050	07.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	30	43	25	25	25
74.060	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	80	60	75	75	75
		Total de la section 52.1.....	13.752	17.706	16.274	15.774	15.774
Section 52.2 — Administration de la nature et des forêts							
53.020	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250	1.950	1.950	1.850	1.750
63.000	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50	50	50	25	10
73.010	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	385	350	400	400	400
73.072	13.90	Mise en oeuvre de mesures compensatoires écologiques pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	*	*	*	*
74.000	Divers codes	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs ...	55	60	75	100	75
74.001	Divers codes	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	170	206	250	225	100
74.002	10.30	Sylviculture: acquisition de véhicules agricoles et forestiers.....	210	140	210	210	210

52.2 — Administration de la nature et des forêts

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau.....	11	4	11	11	11
74.020	Divers codes	Acquisition d'installations de télécommunications.....	1	1	1	1	1
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux.....	72	255	90	90	90
74.041	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux.....	269	—	180	180	180
74.050	Divers codes	Acquisition d'équipements informatiques.....	25	39	25	25	26
74.051	10.30	Acquisition d'équipements informatiques.....	14	—	13	13	13
74.060	Divers codes	Acquisition de logiciels informatiques.....	25	37	25	25	26
74.061	10.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels.....	11	—	15	14	14
Total de la section 52.2.....			1.548	3.092	3.295	3.169	2.906
Section 52.3 — Gestion de l'eau							
52.010	07.33	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
53.010	07.33	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers.....	100	115	100	100	100
63.000	07.33	Travaux et fournitures divers dans l'intérêt de la gestion des eaux; participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	115	115	115	115	110
63.020	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Crédit sans distinction d'exercice).....	250	250	250	300	300
63.022	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Crédit sans distinction d'exercice).....	200	200	200	250	250
63.023	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement des dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES). (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
63.024	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Crédit sans distinction d'exercice)	150	150	150	200	200
63.025	13.20	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du Syndicat des Eaux du Sud (S.E.S.)	400	400	400	500	500
72.010	07.33	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	13	15	15	15
73.032	07.33	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau à charge de l'Etat. (Crédit sans distinction d'exercice)	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
73.070	07.33 07.40	Travaux de génie civil et d'infrastructures. (Crédit sans distinction d'exercice)	125	129	125	125	125
74.000	07.33 07.40	Acquisition de véhicules automoteurs.....	58	145	216	216	130
74.010	Divers codes	Acquisition de machines de bureau	11	8	15	15	20
74.020	07.33 07.40	Acquisition d'installations de télécommunications	4	5	5	5	5
74.030	07.33 07.40	Acquisition d'appareils de laboratoire	172	137	138	656	133
74.031	07.33 07.40	Acquisition d'appareils dans le cadre de projets de recherche. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	*	*	*	*	*
74.040	Divers codes	Acquisition d'équipements spéciaux	157	141	200	150	155
74.050	07.40 07.33	Acquisition d'équipements informatiques pour la Direction de la Gestion de l'Eau	5	5	6	5	5
74.051	07.33 07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	28	30	50	50	50
74.060	07.40 07.33	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour la Direction de la Gestion de l'Eau.....	4	4	4	4	4
74.061	07.33 07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins de l'Administration de la Gestion de l'Eau.....	215	250	180	180	200
74.080	07.33 07.40	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	5	5	50	10	10

52.3 — Gestion de l'eau

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
93.000	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif).....	50.000	70.000	80.000	100.000	100.000
		Total de la section 52.3.....	56.712	76.802	86.919	107.596	107.013
		Total du département 50, 51 et 52.....	361.691	417.298	518.660	585.964	618.639

Programme pluriannuel des dépenses en capital

2013-2017

B) Commentaires

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

30 - ETAT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère d'Etat:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 30.4	Gouvernement.	204,2	259,2	14 451,0	30 788,0	4 267,0	1 622,0
Section 30.5	Conseil économique et social. . .	3,0	52,7	6,0	6,0	15,0	6,0
Section 30.6	Centre Comm. Gouvernement. . .	1 487,1	1 827,5	2 181,5	1 660,0	1 664,0	1 663,0
Section 30.7	Cultes	36,5	62,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Section 30.8	Médias et Communications . . .	11,1	3 661,7	17,9	17,6	17,6	17,6
Section 30.9	Droits de l'Homme	-	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
	Total	1 741,9	5 864,6	16 658,0	32 473,2	5 965,2	3 310,2
	Variation	-	+ 236,7%	+ 184,0%	+94,9%	-81,6%	-44,5%

2) Considérations générales

Au vu des montants qui figurent dans ce tableau il convient de relever tout d'abord que le budget des dépenses en capital du Ministère d'Etat comprend, à l'instar des autres départements ministériels, les crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.) et de matériel informatique. Comme c'est le cas pour les autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Au-delà de ces dépenses, le budget en capital du Ministère d'Etat comprend également, au titre de la période 2014 à 2017, les crédits dans l'intérêt du financement du projet de renouvellement du Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics.

Au titre de la période 2013 à 2017, l'évolution prévisionnelle des crédits du Ministère d'Etat est résumée dans le tableau ci-après :

(en euros)

		2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
30.4.74.020	Télécommunications: Réseau Radio .	25 000	14 270 000	30 580 000	4 080 000	1 415 000
30.6.74.021	Télécommunications: Autres	1 270 000	1 400 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
30.x.74.0xx	Informatique	645 000	770 000	645 000	645 000	697 000
30.7.52.004	Edifices religieux	62 000	100	100	100	100
30.x.74.000	Véhicules	1 000	55 000	73 000	62 000	25 000
	Autres dépenses	3 861 550	162 900	175 100	178 100	173 100
	Total	5 864 550	16 658 000	32 473 200	5 965 200	3 310 200

- La progression très sensible du total des dépenses entre 2012 et 2013 s'explique par la participation de l'Etat, d'un montant de 3.640.000 euros, aux frais d'aménagement et d'équipement du nouveau siège de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels.

- Le niveau exceptionnellement élevé du total des crédits de la section 30.4, à partir de l'exercice 2014, est la conséquence de la mise en œuvre du projet de renouvellement du Réseau radio intégré pour les services de secours et de sécurité.

Le projet de loi afférent, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 6 février 2014, vise à permettre au Gouvernement de participer au financement du Réseau national intégré de radiocommunication pour les services de sécurité et de secours luxembourgeois (RENITA).

Le projet RENITA vise à remplacer le réseau de radiocommunication actuel par un réseau plus performant qui devrait être en place pour la prochaine Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au second semestre 2015.

Les principaux utilisateurs du nouveau réseau sont l'Administration des Douanes et Accises, l'Administration des Ponts et Chaussées, l'Administration des Services de Secours, y compris les services d'incendie et de sauvetage communaux, l'Armée, le Centre de Communication du Gouvernement, le Haut-Commissariat de la Protection nationale, la Police grand-ducale et le Service de Renseignement de l'Etat. Ensemble, ces différentes entités comptent quelque 11.500 utilisateurs du futur réseau. Le nombre de terminaux de communications, soit fixes, soit embarqués, soit portables, pourrait s'élever en régime de croisière à quelque 9.500 unités.

D'après les prévisions actuelles, l'échéancier de liquidation des dépenses afférentes (aux prix de 2013) se présente comme suit :

(en euros, TVA comprise)

Exercices	Articles budgétaires*		
	30.4.74.020	00.4.12.380	Total
2014. . . .	14 243 559	123 848	14 367 407
2015. . . .	30 556 251	2 729 594	33 285 845
2016. . . .	4 079 339	5 075 970	9 155 309
2017. . . .	1 411 779	4 669 727	6 081 506
2018-2030.	-	58 544 933	58 544 933
Total. . . .	50 290 928	71 144 072	121 435 000

Note: * 30.4.74.020 Réseau radio intégré: investissements
00.4.12.380 Réseau radio intégré: fonctionnement

- Finalement, il y a lieu de faire remarquer que la majoration du crédit de l'article 30.6.74.021 en 2014 trouve son origine dans l'extension du réseau de communication sécurisé LURESNET et dans la préparation de la Présidence 2015 sur le plan de la logistique de communication. Les principaux utilisateurs en seront le Ministère des Affaires Etrangères, l'Etat-major de l'Armée et la Police.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

31 - AFFAIRES ETRANGERES

Les crédits du Ministère des Affaires étrangères peuvent être ventilés comme suit:

- A. Sections 31.0, 31.1 et 31.9 : Affaires étrangères et européennes
- B. Section 31.4: Immigration et Asile
- C. Sections 31.5 et 31.6: Défense
- D. Section 31.7: Coopération et Action humanitaire

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère des Affaires étrangères :

	(en milliers d'euros)					
	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
A. Affaires étrangères et européennes. . .	1 056,5	1 277,2	1 126,9	1 572,6	982,4	992,4
B. Immigration.	4,4	10,0	23,0	33,0	15,0	15,0
C. Défense	40 271,7	41 011,2	19 017,3	37 687,4	37 249,2	36 829,8
D. Coopération.	92,1	66,3	64,7	24,0	66,0	66,0
Total	41 424,6	42 364,7	20 231,9	39 317,0	38 312,6	37 903,2
Variation	-	+2,3%	-52,2%	+94,3%	-2,6%	-1,1%

Il ressort de ce tableau que les dépenses du Ministère de la Défense constituent la partie la plus importante du total des dépenses de ce département ministériel.

2) Considérations particulières

A) SECTIONS 31.0, 31.1 et 31.9 - Affaires étrangères et européennes

L'évolution pluriannuelle des crédits de ces deux sections est présentée dans le tableau ci-après :

	(en milliers d'euros)					
	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
1) Crédits d'équipement et de transformation des missions:						
a) Ministère et représentations	987,6	1 088,6	1 026,8	972,6	982,4	992,4
b) Nouvelles missions à l'étranger.	68,9	100,0	-	-	-	-
c) Moyens de communication pour les situations de crise	-	76,0	0,1	-	-	-
2) Présidence luxembourgeoise de l'UE. . .	-	12,6	100,0	600,0	-	-
Total des crédits.	1 056,5	1 277,2	1 126,9	1 572,6	982,4	992,4
Variations		+20,9%	-11,8%	+39,5%	-37,5%	+1,0%

Ces crédits concernent pour l'essentiel le financement du programme d'équipement et de transformation-modernisation des missions et services du Ministère des Affaires étrangères et n'appellent pas de plus amples commentaires.

Le programme pluriannuel des dépenses en capital prévoit également des crédits d'équipement pour le personnel à engager dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne, respectivement 0,1 million pour 2014 et 0,6 million pour 2015. A noter que ces montants sont inférieurs à la dépense qui a été effectuée au titre de la Présidence 2005 (1,4 million).

B) SECTION 31.4 – Immigration

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Centre de rétention.	4,4	10,0	23,0	15,0	15,0	15,0
Acquisition de véhicules automoteurs. . .	0,0	0,0	0,0	18,0	0,0	0,0
Total des crédits.	4,4	10,0	23,0	33,0	15,0	15,0
Variation	-	-	+130,0%	+43,5%	-54,5%	+0,0%

Pas d'observations.

C) SECTIONS 31.5 et 31.6 - Défense

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits des 2 sections du Département de la Défense dont l'évolution est pour l'essentiel caractérisée par les dotations au profit du fonds d'équipement militaire ainsi que pour la participation aux travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'OTAN (art. 31.5.54.061).

(en millions d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Alimentation du fonds d'équipement militaire	37,0	37,0	15,0	34,0	34,0	34,0
- Participation au financement des travaux à intérêt commun de l'OTAN (art.31.5.54.061 et 31.5.54.060).	1,9	2,8	2,7	2,5	1,5	1,3
- Participation au financement d'infrastructures d'organismes internationaux (divers crédits)	-	-	-	-	0,1	-
- Défense nationale (Section 31.6).	1,4	1,2	1,3	1,2	1,7	1,5
Total	40,3	41,0	19,0	37,7	37,2	36,8

31.5.93.000 Alimentation du fonds d'équipement militaire
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution prévisionnelle de la situation financière du fonds se résume comme suit:

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Cpte prév.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
I. Mouvements du fonds						
- Avoir en début d'exercice	136 735	149 686	165 300	129 872	116 662	118 076
- Alimentation.	37 000	37 000	15 000	34 000	34 000	34 000
- Dépenses.	24 049	21 387	50 428	47 209	32 587	70 390
- Avoir en fin d'exercice.	149 686	165 300	129 872	116 662	118 076	81 686
II. Programme des dépenses						
Avion A400M	6 237	189	28 275	24 414	7 884	46 986
Loi du 21.12.2007 (Total):						
a) Art. 1 (sans véhicules)						
- Armes et systèmes d'armes.	-	3 398	-	-	-	-
- Moyens de communication.	-	-	-	-	-	1 500
Programmes en cours.	1 005	944	100	100	100	100
Programme WGS	3 805	13 120	9 018	4 702	5 302	1 302
Programme Milsat	-	1 133	900	4 000	13 000	11 000
Gestion de configuration	-	-	-	2 200	2 200	2 000
Data Center	-	-	-	9 000	1 000	1 000
- Autres investissements	1 255	978	2 981	3 043	2 329	502
- Soldat du futur (équip. individ.)	-	-	4 000	3 500	5 000	-
- Réaménagement Bleesdall	10	-	2 250	2 000	521	-
- Frais d'études.	-	50	250	250	250	-
- Moins-value pour réalisation décalée des projets.	-	-	-	-6 000	-7 000	6 000
b) Art. 2 (véhicules):						
- Véhicules de reconnaissance	34	1 576	-	-	-	-
- Véhicules tactiques	494	-	2 653	-	-	-
- Véhicules logistiques	11 209	-	-	-	-	-
Nouveaux programmes majeurs:	-	-	-	-	2 000	-
Total des dépenses	24 049	21 387	50 428	47 209	32 587	70 390

Ce tableau appelle les observations suivantes :

1) La réduction de la dotation du fonds d'équipement militaire en 2014 est effectuée en contrepartie de l'inscription au fonds spécial des investissements administratifs des dépenses pour le financement des travaux d'infrastructure au Centre militaire à Diekirch.

2) Les dépenses qui sont indiquées dans ce tableau pour l'acquisition de l'avion A400M, autorisée par la loi du 21 mars 2005, correspondent au dernier échéancier (en euros courants) qui a été transmis du Ministère de la Défense par le Gouvernement belge, en septembre 2010.

3) D'après cet échéancier, l'essentiel des dépenses se répercutera sur le budget des années 2014 à 2017 (l'année 2019 étant prévue pour la livraison):

	2005- 2008	2009- 2010	2011- 2013	2014- 2016	2017- 2022	Total
Coût en euros	27,2	3,5	13,1	60,6	64,3	168,7
TVA	-	-	-	-	-	22,8
Coût total	27,2	3,5	13,1	60,6	64,3	191,5

A toutes fins utiles, il convient de rappeler que les frais d'acquisition de l'avion de transport militaire, soit 191,5 millions TVA comprise, ne seront pris en compte au titre des dépenses suivant l'optique "Maastricht" qu'au moment de la livraison, c'est-à-dire en principe en 2019.

4) Pour ce qui est des autres acquisitions prévues par la loi du 21 décembre 2007 portant autorisation de dépenses d'investissement dans des capacités et moyens militaires, il convient de relever que ces dépenses couvrent essentiellement la réalisation des acquisitions majeures suivantes :

- a) Véhicules (à acquérir dans le cadre des enveloppes fixées par l'article 2 de la loi)
- b) Equipements divers (autres que véhicules) (à acquérir dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi).

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

32 - CULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de la Culture au cours de la période 2012 à 2017:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 32.0	Culture: dép. générales	12 283,3	11 197,7	11 139,1	11 253,2	12 808,7	11 797,7
Section 32.1	Sites et monuments	6,5	44,2	14,0	20,0	24,0	57,0
Section 32.2	Musée nat. d'hist. et d'art	600,0	600,0	530,0	-	-	-
Section 32.5	Centre nat. de l'audiovisuel.	425,0	75,0	-	-	-	-
Section 32.6	Musée nat. d'hist. naturelle.	-	540,4	540,4	265,0	-	-
Section 32.7	Centre nat. de littérature	-	-	90,0	-	-	-
	Total	13 314,8	12 457,3	12 313,5	11 538,2	12 832,7	11 854,7
	Variation	-	- 6,4%	- 1,2%	- 6,3%	+ 11,2%	- 7,6%

2) Considérations particulières

La diminution des dépenses en capital en 2015 s'explique par le fait que le projet d'investissement du Musée national d'histoire et d'art vient à échéance à la fin de l'exercice 2014.

32.0.93.000 Alimentation du fonds pour les monuments historiques (Crédit non limitatif)

L'évolution pluriannuelle de la situation financière du fonds pour les monuments historiques se présente comme suit au titre de la période 2013-2017:

(en euros)

	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	33 358 843	31 328 018	21 846 303	15 311 460	12 918 509
- Alimentation budgétaire	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
- Dépenses	12 030 825	19 481 715	16 534 843	12 392 951	11 532 000
- Avoir en fin d'exercice.	31 328 018	21 846 303	15 311 460	12 918 509	11 386 509

Ce programme se caractérise essentiellement par les projets suivants:

	<u>Dépenses</u> (2013-2017)
- Ardoisières de Martelange.	14.085.359 euros
- Halle des Soufflantes Esch-Belval	4.040.507 euros
- Exposition « Family of Man », Clervaux	2.861.772 euros
- Château de Vianden	6.925.290 euros
- Château de Koerich.	2.000.811 euros
- Musée de l'Energie Industrielle.	6.550.000 euros
- Site romain, Dalheim	7.520.156 euros

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

33 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de la période 2012 à 2017 :

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 33.0	Ens. sup. - Dép. générales.	370,3	130,2	390,8	124,2	124,2	124,2
Section 33.2	Recherche et innovation . .	5,8	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
	Total	376,1	137,2	397,8	131,2	131,2	131,2
	Variation	-	-63,5%	+ 189,9%	-67,0%	0,0%	0,0%

La progression très prononcée du total des crédits de ce département ministériel entre 2013 et 2014 (+260.000 euros) résulte surtout de la participation de l'Etat au capital de la Fondation "Max Planck Institute Foundation Luxembourg" en exécution des dispositions du paragraphe 2, alinéa (1) du contrat de coopération conclu le 20 mai 2009 entre l'Etat et la société sans but lucratif "Max Planck-Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaften e.V." (+250.000 euros).

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

34 - FINANCES

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des crédits du département "Finances" se présente comme suit au titre de la période 2012 à 2017:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 34.0	Dépenses générales. . .	225 855,7	107 881,6	107 881,8	51 484,2	30 841,6	30 341,6
Section 34.1	IGF.	2,3	10,0	15,0	10,0	10,0	42,0
Section 34.2	Trésorerie de l'Etat. . .	0,1	5,0	0,1	2,0	1,0	1,0
Section 34.3	Contrôle financier. . .	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Section 34.4	Contributions	317,9	349,9	206,5	221,6	240,2	171,7
Section 34.5	Enregistrement	152,1	300,7	93,0	165,0	133,0	133,0
Section 34.6	Douanes	5 121,5	3 084,0	4 009,0	10 100,0	10 540,0	10 540,0
Section 34.7	Cadastré	526,6	623,0	280,0	247,0	244,0	224,0
	Sous-total	231 976,2	112 256,2	112 487,4	62 231,8	42 011,8	41 455,3
Section 34.8	Dettes publiques.	48 420,0	10 000,2	33 710,2	15 500,2	16 000,2	16 500,2
	Total	280 396,2	122 256,4	146 197,6	77 732,0	58 012,0	57 955,5
	Variation	-	- 56,4%	+ 19,6%	- 46,8%	- 25,4%	- 0,1%

2) Considérations générales

Les crédits du budget en capital du Ministère des Finances se partagent en 4 catégories :

1. les crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau, de matériel informatique et d'autres équipements ainsi que le charroi automobile pour les besoins des administrations fiscales,
2. les crédits pour le financement des participations du Luxembourg dans les institutions nationales et internationales (Banque Mondiale, Banques asiatique et africaine du développement, SNCI, etc.),
3. les crédits ayant trait à des acquisitions d'immeubles,
4. l'alimentation du fonds de la dette (article 34.0.84.237 et 34.8.91.005) et le remboursement de la dette du Fonds Belval.

L'évolution de ces quatre grandes catégories de dépenses se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
1. Bureautique, charroi, etc.	38 740,4	4 464,8	4 695,9	12 019,8	12 410,4	12 353,9
2. Contributions financières.	201 293,7	91 791,5	91 791,6	17 712,1	12 601,5	12 601,5
3. Acquisition d'immeubles	24 562,0	16 000,0	16 000,0	32 500,0	17 000,0	16 500,0
4. Alimentation fonds de la dette et remboursement de la dette du Fonds Belval	15 800,0	10 000,1	33 710,1	15 500,1	16 000,1	16 500,1
Total	280 396,1	122 256,4	146 197,6	77 732,0	58 012,0	57 955,5

L'évolution des « contributions financières » au cours des exercices 2012 à 2014 trouve son origine dans les interventions étatiques suivantes qui sont financées à charge de l'article 34.0.81.035 (Participation dans le capital social de société et d'autres organismes) :

(en milliers d'euros)

	2012	2013	2014
Rachat actions Luxair	22 800,4	-	-
Rachat actions Cargolux	-	-	39 000,0
Mécanisme Européen de Stabilisation Financière.	80 128,0	80 128,0	40 064,0
Banque Internationale de Luxembourg	73 000,0	-	-
Divers autres	1 500,0	72,0	1 136,0
Total	177 428,4	80 200,0	80 200,0

3) Considérations particulières

SECTION 34.0 – Dépenses générales

34.0.71.040 Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour les exercices 2013 à 2015, le programme d'acquisition se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Immeubles à acquérir	2013	2014	2015
I. Acquisitions de terrains constructibles			
1) Centre National de Secours, Lux-Gasperich	-	1 000,0	1 260,0
2) Réserves foncières	200,0	100,0	500,0
3) Plateau Funiculaire	124,0	-	-
II. Acquisition d'immeubles bâtis			
1) Infrastructures sportives	-	100,0	100,0
III. Locations à long terme de terrains			
1) Ecole CITO, Bascharage	1 011,1	1 011,1	-
IV. Régularisations			
1) Régularisations avec la Ville de Luxembourg	200,0	235,9	340,0
2) Régularisations - autres	400,0	453,0	600,0
V. Plans sectoriels	-	100,0	200,0
Total	1 935,1	3 000,0	3 000,0

34.0.71.050 Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour la période 2013 à 2015, le programme d'acquisition se présente comme suit :

(en milliers d'euros)			
Immeubles à acquérir	2013	2014	2015
I. Acquisitions de terrains			
1) Réserves foncières - Plans sectoriels (10ha)	143,0	700,0	100,0
2) Réserves foncières - Zones d'activités écon.			
a) "Scheleck 3" Kuebestrachen, Dudelange (10ha)	-	800,0	-
b) "Scheleck 4", Dudelange (15 ha)	1 600,0	200,0	-
3) Zone pétrolière	-	1 000,0	1 000,0
4) Lycée Mondorf	-	3 000,0	1 000,0
5) Lycée Differdange	850,0	-	-
6) Lycée Nordstad	-	1 400,0	-
7) Lindab, Diekirch	1 200,0	1 200,0	24 800,0
8) Diekirch Herrenberg	-	1 000,0	-
9) Airfield Noertrange	-	400,0	-
II. Acquisition de forêts et zones écologiques			
1) Forêts - Lac de la Haute Sure	50,0	100,0	100,0
III. Terrains près de l'aéroport	57,0	57,0	57,0
IV. Acquisitions d'immeubles bâtis			
1) Police Grand-Ducale, Wiltz	-	1 000,0	1 000,0
2) Bâtiment BEI, Hamm	24 300,0	-	-
V. Plans sectoriels	-	2 000,0	800,0
VI. Adjudications publiques et ventes diverses	-	143,0	143,0
Total	28 200,0	13 000,0	29 000,0

SECTION 34.6 – Douanes

34.6.74.060 Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Le détail de la programmation pluriannuelle se présente comme suit :

(en milliers d'euros)				
Exercice	e-Douanes	UCC	Divers	Total
2013	1.375	-	1.200	2.575
2014	3.065	-	435	3.500
2015	9.360	-	200	9.560
2016	4.800	5.000	200	10.000
2017	4.800	5.000	200	10.000
Total	23.400	10.000	2.235	35.635

Note: e-Douanes = Système développé en collaboration avec l'Autriche
UCC = Implémentation du Code des Douanes de l'Union Européenne
Divers = Diverses applications informatiques de moindre envergure

L'évolution de ces crédits traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre la promotion du Luxembourg comme centre de logistique européen. Ainsi, les efforts importants déjà réalisés dans l'augmentation de l'efficacité de l'administration à travers la réduction de sa lourdeur par l'ensemble des outils de « Paperless-Douanes » seront poursuivis activement.

Dans ce cadre, une harmonisation des systèmes informatiques et des méthodes de travail est recherchée grâce à une collaboration étroite avec l'Administration des Douanes autrichiennes.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

35 - ECONOMIE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des crédits de ce département ministériel au cours de la période 2013 à 2017:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 35.0	Economie	81 624,6	76 974,9	67 508,5	97 499,6	104 999,7	155 999,7
Section 35.1	INSEE	196,0	190,2	169,0	262,0	280,0	235,0
Section 35.2	Conseil de la concurrence.	1,5	9,2	8,0	6,2	6,2	9,8
Section 35.3	Commerce extérieur.	0,0	50,0	90,0	40,0	40,0	50,0
Section 35.5	ILNAS	42,5	84,8	85,3	2 349,8	77,0	184,0
Section 35.6	Classes moyennes	7 903,3	8 906,1	9 006,1	9 690,1	10 160,1	10 660,1
Section 35.7	Tourisme	7 152,3	6 142,8	6 143,2	6 191,0	6 199,0	7 164,0
	Total.	96 920,2	92 358,0	83 010,1	116 038,7	121 762,0	174 302,6
	Variation.	-	- 4,7%	- 10,1%	+ 39,8%	+ 4,9%	+ 43,2%

2) Considérations générales

La progression très sensible du total des dépenses, tant en 2015 qu'en 2017 résulte principalement de l'augmentation des dotations budgétaires au profit du Fonds de l'innovation (+3.900.000 euros en 2015 ; +6.764.000 euros en 2017) à laquelle s'ajoute l'alimentation du Fonds climat et énergie (volet énergie) à partir de l'exercice 2015 (25.000.000 euros) qui augmente régulièrement à partir de cette date pour s'établir à 72.000.000 euros en 2017 (+42.000.000 euros/2016).

L'évolution du Fonds de l'innovation au cours de la période 2013-2017 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
- Avoir en début d'exercice	23 110	28 014	19 218	19 473	19 088
- Alimentation budgétaire	43 000	34 100	38 000	38 000	44 764
- Dépenses	38 097	42 896	37 745	38 385	44 716
- Avoir en fin d'exercice.	28 014	19 218	19 473	19 088	19 135

A noter que les dépenses dans l'intérêt du soutien de la recherche et de l'innovation dans le secteur privé représentent quelque 68,4% du total des dépenses du Fonds de l'innovation au cours de la période 2013-2017.

L'évolution des crédits de la section 35.7 est déterminée par l'alimentation du Fonds pour la promotion touristique dont les dépenses et recettes résultent de l'enveloppe budgétaire mise à disposition dans le cadre des plans quinquennaux d'équipement touristique.

L'évolution des recettes et des dépenses du Fonds pour la promotion touristique se présente comme suit au titre de la période 2012 - 2017 :

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Cpte. Prév.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
I. Mouvements du fonds						
- Avoir en début d'exercice	9 334	7 751	9 726	9 711	9 326	9 006
- Alimentation budgétaire.	7 000	6 000	6 000	6 000	6 000	7 000
- Dépenses	8 584	4 025	6 015	6 385	6 320	7 465
- Avoir en fin d'exercice	7 751	9 726	9 711	9 326	9 006	8 541

Le détail des interventions se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

	Dépenses annuelles moyennes		
	7e progr. quinq.	8e progr. quinq.	9e progr. quinq.
	2003-2007	2008-2012	2013-2017
Aides à l'hôtellerie.	1 536	2 193	2 261
Aides aux communes (infrastructure générale, campings).	3 794	1 731	2 120
Aides aux syndicats d'initiative (infrastructure générale, campings).	1 058	1 346	1 010
Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse	-	5	2
Aides aux campings privés.	125	326	280
Mise en valeur du patrimoine culturel.	115	238	151
Aides pour la création de gîtes.	76	53	49
Investisseurs privés	61	59	81
Autres aides	51	122	88
Syndicats d'initiat., asbl: Participation aux frais de fonctionnement et de rémunération.	249	1 168	1 530
Réalisation d'études	174	288	341
Aides totales	7 240	7 527	7 913
Variation en %.	-	+4%	+5%

L'évolution de la situation financière du Fonds climat et énergie est présentée dans le cadre des commentaires du Ministère du Développement durable.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

36 – SECURITE INTERIEURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution prévisionnelle des dépenses en capital de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 36.1	Police grand-ducale	8 689,5	7 650,4	7 722,1	9 559,2	6 905,7	8 372,7
	Autres sections	38,5	26,0	8,5	79,5	47,0	47,0
	Total	8 728,0	7 676,4	7 730,6	9 638,7	6 952,7	8 419,7
	Variation	-	-12,0%	+ 0,7%	+ 24,7%	-27,9%	+ 21,1%

2) Considérations particulières

SECTION 36.1 - Police grand-ducale

L'évolution des principales catégories de dépenses de cette section se présente comme suit :

(en euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Prévis.	Prévis.	Prévis.	Prévis.
36.1.72.000	Constructions	693 114	100	-	100	100	100
36.1.74.000	Véhicules	2 199 942	2 200 000	1 700 000	2 200 000	2 200 000	3 100 000
36.1.74.050	Equipements informatiques.	1 967 546	1 720 000	1 709 831	2 415 000	1 850 000	2 100 000
36.1.74.251	Coopér. Police & Douanes. .	-	10 000	10 000	50 000	50 000	10 000
36.1.74.252	Présidence	-	-	350 000	2 114 500	-	-
36.1.74.300	Transmissions	1 641 442	1 050 000	1 050 210	1 050 000	1 300 000	1 300 000
36.1.74.301	Aménagement rue Curie . .	-	-	1 300 000	-	-	-
36.1.74.305	Coopér. police européenne. .	747 537	1 395 285	530 000	687 000	513 000	560 000
36.1.74.310	Armement	1 042 597	650 000	560 000	575 500	571 500	792 500
	Autres dépenses	397 325	625 000	512 100	467 100	421 100	510 100
	Total	8 689 503	7 650 385	7 722 141	9 559 200	6 905 700	8 372 700

Les crédits couvrent les dépenses d'équipement de la Police grand-ducale : acquisition de véhicules (la diminution du crédit en 2014 représente un effort d'économies et de concentration du charroi compte tenu notamment des recommandations de la Cour des Comptes), développement de l'infrastructure informatique (article 36.1.74.050 : renouvellement – modernisation du hardware, des logiciels, de l'infrastructure ELS – Einsatzleitsystem) ainsi que de l'infrastructure de communication (article 36.1.74.300), crédits auxquels il faut ajouter l'article 36.1.74.305 qui regroupe les crédits informatiques dans l'intérêt de la coopération policière européenne, à savoir les programmes SIS et AFIS).

A ces dépenses récurrentes s'ajoutent pour les années 2014 et 2015 les crédits couvrant les acquisitions à réaliser plus spécifiquement en vue de la Présidence luxembourgeoise de l'UE en 2015 (remplacement de véhicules blindés lourds, de matériel de déminage, de tenues lourdes de maintien de l'ordre).

Un crédit exceptionnel de 1,3 million est destiné à couvrir l'installation informatique (Visupol et back-up du Centre d'Intervention National (CIN)) ainsi que le câblage dans le bâtiment rue Curie, dont la modernisation s'achèvera en 2014.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

37 - JUSTICE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après récapitule l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère de la Justice:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 37.0	Justice	-	1,0	1,0	31,0	1,0	1,0
Section 37.1	Services judiciaires	71,8	205,1	80,5	87,5	101,5	125,5
Section 37.2	Etablissements pénitentiaires . .	531,2	499,9	709,5	498,0	514,0	482,0
Section 37.3	Juridictions administratives . .	9,2	5,0	1,0	1,0	1,0	1,0
	Total	612,2	711,0	792,0	617,5	617,5	609,5
	Variation.	-	+ 16,1%	+ 11,4%	- 22,0%	+ 0,0%	- 1,3%

2) Considérations générales

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Justice comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau (photocopieurs, fax, etc.), de matériel et de logiciels informatiques. Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

38 - FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des crédits du Ministère de la Fonction publique au cours de la période 2012-2017:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 38.2	Administration du personnel de l'Etat	-	-	6,0	-	-	-
Section 38.3	Institut National d'Administration Publique	7,0	1,0	6,0	4,0	6,0	4,0
Section 38.4	Sécurité dans la fonction publique	-	-	-	-	-	-
Section 38.5	Centre des technologies de l'information de l'Etat	8 898,0	2 700,0	2 000,0	2 175,0	2 175,0	2 175,0
Section 38.8	Service médical	2,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
	Total	8 907,0	2 713,0	2 024,0	2 191,0	2 193,0	2 191,0
	Variation	-	- 69,54%	- 25,40%	+ 8,25%	+ 0,09%	- 0,09%

2) Considérations générales

Le budget en capital du département de la Fonction publique a quasi exclusivement trait au Centre des technologies de l'information de l'Etat. La stagnation des dépenses à partir de 2013 résulte de l'attribution au CTIE du statut de "service de l'Etat à gestion séparée". La majorité des crédits d'équipement a été transférée dans la dotation globale au profit du CTIE prévue au budget des dépenses courantes (section 08.5.).

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

39 - INTERIEUR

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution prévisionnelle des dépenses en capital de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 39.1	Finances communales.	15 531,1	27 450,0	30 350,0	37 450,0	39 700,0	37 100,0
Section 39.5	Protection civile - Incendie	5 086,3	4 485,4	4 937,6	5 555,7	5 364,2	5 516,0
	Autres sections.	101,8	97,6	35,8	10,6	14,6	10,6
	Total	20 719,2	32 033,0	35 323,4	43 016,3	45 078,8	42 626,6
	Variation.	-	+ 54,6%	+ 10,3%	+ 21,8%	+ 4,8%	-5,4%

2) Considérations générales

L'accroissement des dépenses entre 2012 et 2013 est dû à une moins-value exceptionnelle de dépenses en matière d'aides à l'équipement des communes. L'accroissement en 2014 et 2015 provient essentiellement des aides à allouer dans le cadre des fusions de communes intervenues jusqu'en 2012 (voir ci-après sous 3).

3) Considérations particulières

SECTION 39.1 - Finances communales

Le tableau ci-après résume l'évolution des subventions inscrites dans la section 39.1. en faveur du secteur communal :

(en millions d'euros)

Nature des aides	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
- Infrastructures communales.	12,8	23,5	23,4	24,8	26,2	27,1
- Fonds pour la réforme communale	2,7	4,0	7,0	12,7	13,5	10,0
- Total	15,5	27,5	30,4	37,5	39,7	37,1
- Variation.	-	+ 76,7%	+ 10,6%	+ 23,4%	+ 6,0%	- 6,5%

L'augmentation du total des crédits entre 2012 et 2013 résulte d'une moins-value exceptionnelle de dépenses en matière d'aides à l'équipement des communes (aides en capital, modulées en fonction de la situation financière des communes, allouées dans l'intérêt de la réalisation des équipements des communes correspondant à leurs missions obligatoires (mairies, écoles, cimetières, distribution d'eau potable)

L'accroissement du total des crédits s'explique essentiellement par la progression des dépenses du Fonds pour la réforme communale qui entraîne une adaptation de sa dotation budgétaire ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Cpte prév.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Avoir en début d'exercice	8 240	715	0	0	0	57
a) Dotation normale	2 000	4 000	7 000	12 700	13 500	10 000
b) Dotation supplémentaire.	715	9 500	-	-	-	-
Total dépenses.	10 240	14 215	7 000	12 700	13 443	8 297
Avoir en fin d'exercice	715	0	0	0	57	1 760

Les dotations annuelles proposées pour les années 2014 à 2016 couvrent l'aide de 2.500 euros par habitant dont l'octroi a été prévu par les lois de fusion respectives des 28 mai 2009 et 24 mai 2011 au profit des communes fusionnées à l'issue des élections communales de 2011.

SECTION 39.5 - Administration des services de secours

L'évolution pluriannuelle des crédits de l'Administration des services de secours (ASS) est présentée dans le tableau ci-après:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Participation au financement de projets de construction par les communes (art. 39.5.63.000)	0,89	0,17	0,15	0,15	0,15	0,15
Programme d'équipement pluriannuel:						
- Véhicules automoteurs (39.5.74.000 et 74.500).	2,75	2,59	3,28	3,09	3,21	3,33
- Equipements informatiques, logiciels (39.5.74.050/060)	0,50	0,95	1,02	1,67	1,21	1,22
- Acquisition d'installations de télécommunications (39.5.74.020)	0,35	0,32	0,24	0,24	0,33	0,33
- Autres équipements (mat.de bureau, équip. spéciaux)	0,60	0,46	0,25	0,41	0,47	0,48
Total des crédits	5,09	4,49	4,94	5,56	5,36	5,52
Variation.	-	- 11,8%	+ 10,1%	+ 12,5%	- 3,4%	+ 2,8%

Ces crédits visent notamment à couvrir les dépenses résultant du programme d'équipement quinquennal de la période 2011 à 2015.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

40 et 41 - EDUCATION NATIONALE, ENFANCE ET JEUNESSE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au titre de la période 2013 à 2017.

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 40.0	Dépenses générales	2 580	2 373	1 555	1 500	1 500	1 500
Section 40.1	Centre de gest. info. de l'éduc. . .	1 051	1 051	-	-	-	-
Section 40.2	SCRIPT	8	16	41	-	-	10
Section 40.3	CPOS	3	6	-	2	5	2
Section 40.5	Etabliss. privés d'enseignement. .	15 235	17 000	-	-	-	-
Section 40.7	Education différenciée	334	319	165	325	335	345
Section 40.8	Serv. de la form. des adultes . . .	8	-	-	-	-	-
Section 40.9	Inspectorat	2	15	15	15	15	15
Section 41.1	Ens. sec. et ens. sec. technique .	-	811	750	750	-	-
	Sous-total "Education".	19 221	21 591	2 526	2 592	1 855	1 872
Section 41.4	Enfance et Jeunesse.-Dép.gén. . .	-	-	35 000	70 000	73 000	75 000
Section 41.5	Maisons d'enfants de l'Etat	56	32	65	81	65	58
Section 41.6	Centre socio-éducatif de l'Etat . .	37	44	47	74	73	46
Section 41.7	Office national de l'enfance. . . .	5	5	8	10	10	10
	Sous-total "Enf. et Jeunesse". . .	98	81	35 120	70 165	73 148	75 114
	Total	19 319	21 671	37 646	72 757	75 003	76 986
	Variation en %	-	+12,18%	+73,72%	+93,27%	+3,09%	+2,64%

2) Considérations générales

L'évolution des dépenses en capital du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au cours de la période 2013-2017 est caractérisée, d'une part, par l'intégration des dépenses effectuées à partir de l'exercice 2014 à charge du nouveau fonds destiné au financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant de ce département ministériel.

Elle est caractérisée, d'autre part, par une augmentation importante des dépenses à partir de l'exercice 2015. La progression des dépenses à partir de cette date résulte de la participation de l'Etat aux frais de construction du nouveau bâtiment pour les besoins du Lycée Vauban (+28.000.000 euros/2014) qui s'établit au total à 126.640.000 euros conformément au contrat conclu le 14 juillet 2011 entre l'Etat et l'école privée en question.

L'évolution du fonds pour le financement des infrastructures des établissements d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
I. Mouvement du fonds						
Avoir en début d'exercice	-	-	12 396,7	7 396,7	4 396,7	2 396,7
+ Alimentation normale	-	-	35 000,0	70 000,0	73 000,0	75 000,0
- Recettes	-	-	-	-	-	-
- Dépenses suivant programme prévisionnel	-	-	40 000,0	73 000,0	75 000,0	77 000,0
Avoir en fin d'exercice	-	-	7 396,7	4 396,7	2 396,7	396,7
II. Programme des dépenses						
1) <u>Enfance et jeunesse</u>						
- Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plan dans l'intérêt des:						
a) Infrastructures pour enfants et jeunes	-	-	10 558,2	25 724,0	21 701,5	18 144,4
b) Maisons relais	-	-	25 034,4	26 295,9	24 782,8	22 128,1
c) Jeunesse	-	-	5 859,1	5 532,2	4 728,4	3 097,5
- Adaptation aux normes ITM	-	-	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0
2) <u>Etablissements d'enseignement privé</u>	-	-	-	-	-	-
- Construction, extension, modernisation, aménag.	-	-	10 000,0	35 000,0	35 000,0	40 000,0
Total des dépenses	-	-	53 951,7	95 052,1	88 712,8	85 870,0
Moins-values pour retards et aléas de chantier	-	-	-13 951,7	-22 052,1	-13 712,8	-8 870,0
Total des dépenses ajustées.	-	-	40 000,0	73 000,0	75 000,0	77 000,0

Note: L'avoir de ce fonds au début de l'exercice 2014 correspond au tiers de l'avoir disponible au 31 décembre 2013 du fonds des investissements socio-familiaux existant, dépendant du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

42 - FAMILLE ET INTEGRATION

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits en capital du Ministère de la Famille:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 42.0	Famille	67 011	80 909	55 811	55 843	53 052	53 047
	dont:						
	- dotations au fonds socio-familial . . .	60 000	75 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	- autres crédits	7 011	5 909	5 811	5 843	3 052	3 047
Section 42.2	Solidarité	-	-	-	-	25	25
Section 42.3	OLAI	29	76	25	70	40	27
Section 42.4	Fonds national de solidarité	28	93	24	-	-	-
Section 42.5	Caisse nationale des prestations familiales	565	342	55	295	295	300
Section 42.7	Service national d'action sociale	-	1	1	1	1	1
	Total (Etat central)	67 633	81 421	55 916	56 208	53 413	53 400
	Variation	-	+ 20,4%	- 31,3%	+ 0,5%	- 5,0%	- 0,0%

2) Considérations générales

Ainsi qu'il résulte du tableau ci-avant, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Famille a trait à la section 42.0-Famille, et plus précisément à la dotation au fonds des investissements socio-familiaux ainsi qu'aux annuités de location-vente des maisons de soins à Bettembourg, Schiffflange et Wasserbillig.

A relever qu'à partir de 2014, la dotation est revue à la baisse, les dépenses en relation avec les infrastructures pour enfants et jeunes étant à charge du nouveau fonds crée auprès du département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Parmi les autres sections c'est la section 42.5 qui fait encore état de montants quelque peu conséquents en relation essentiellement avec l'équipement en matériel informatique de la Caisse nationale des prestations familiales.

3) Considérations particulières

42.0.93.000 Alimentation du Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible de la situation financière du fonds des investissements socio-familiaux pour la période 2012 à 2017.

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
I. Mouvement du fonds						
Avoir en début d'exercice	77 795,8	63 810,0	25 873,3	20 873,3	15 873,3	15 873,3
+ Alimentation normale	60 000,0	75 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0
- Recettes	156,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Dépenses suivant programme prévisionnel	74 142,6	100 000,0	55 000,0	55 000,0	50 000,0	45 000,0
Avoir en fin d'exercice	63 810,0	38 810,0	20 873,3	15 873,3	15 873,3	20 873,3
II. Programme des dépenses						
1) <u>Ministère de la Famille</u>						
a) Infrastructures pour adultes	2 608,4	17 186,0	7 303,3	7 078,3	5 398,2	4 203,3
b) Infrastructures pour immigrés et réfugiés	1 146,5	5 300,0	5 300,0	5 300,0	5 300,0	5 300,0
c) Infrastructures pour personnes handicapées	10 713,3	19 228,1	25 506,0	25 660,0	19 206,9	13 481,2
d) Infrastructures pour le troisième âge	47 684,9	43 479,6	32 184,2	35 110,0	35 280,4	35 360,9
e) Maisons relais	8 419,3	23 662,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f) Jeunesse	2 907,9	6 248,6	0,0	0,0	0,0	0,0
2) <u>Ministère de l'Egalité des Chances</u>						
3) <u>Adaptation aux normes ITM</u>	-	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0	2 500,0
Total des dépenses	74 142,6	119 662,9	73 814,2	76 248,3	68 185,5	61 345,5
Variation (en%)	-	61,40%	-38,31%	3,30%	-10,57%	-10,03%
Moins-values pour retards et aléas de chantier	-	19 662,9	18 814,2	21 248,3	18 185,5	16 345,5
Total des dépenses ajustées.	74 142,6	100 000,0	55 000,0	55 000,0	50 000,0	45 000,0

Note: L'avoir à reporter à la clôture de l'exercice 2013 est réparti à raison de deux tiers au profit du fonds des investissements socio-familiaux existant et à raison d'un tiers au profit du fonds à créer auprès du département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

43 - SPORTS

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits en capital du Ministère des Sports :

		(en milliers d'euros)					
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Sect. 43.0	Sports-Dépenses générales.	17 636	15 163	20 148	36 700	40 205	41 165
Sect. 43.1	Institut national des sports.	13	43	13	5	20	40
Sect. 43.3	ENEPS	6	0	0	35	5	5
	Total (Etat central)	17 655	15 206	20 161	36 740	40 230	41 210
	Variation	-	- 13,9%	+ 32,6%	+ 82,2%	+ 9,5%	+ 2,4%

2) Considérations générales

L'évolution des dépenses en capital du Ministère des Sports au cours de la période 2013-2017 est caractérisée par une augmentation substantielle des dépenses à partir de l'exercice 2015. La progression marquée des dépenses à partir de cette date résulte de la participation de l'Etat aux frais relatifs aux travaux de modernisation d'infrastructures sportives existantes ou de construction de nouvelles infrastructures sportives par les communes.

Le dixième programme quinquennal qui couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017 prévoit une enveloppe globale de 100.000.000 euros dont notamment 21.000.000 euros au titre de subvention pour le stade national de football.

3) Considérations particulières

43.0.93.000 Alimentation du fonds d'équipement sportif national
(Crédit non limitatif)

L'évolution prévisible de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2013 à 2017:

(en euros)					
	2013	2014	2015	2016	2017
	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
- Avoir en début d'exercice	44 532 160	47 560 761	39 220 093	38 065 940	36 494 910
- Alimentation budgétaire	15 000 000	20 000 000	36 500 000	40 000 000	41 000 000
- Dépenses	11 971 399	28 340 668	37 654 153	41 571 030	44 000 000
- Avoir en fin d'exercice.	47 560 761	39 220 093	38 065 940	36 494 910	33 494 910

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

44 – SANTE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du département ministériel:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 44.0	Ministère de la Santé	155	4	9	4	4	4
Section 44.1	Direction de la Santé	202	335	281	281	281	281
Section 44.2	Laboratoire National de Santé	1 157	200	-	-	-	-
Section 44.3	Centre thermal Mondorf	234	194	190	190	190	190
Section 44.4	Travaux sanitaires et cliniques	39 469	29 714	31 280	36 680	36 680	36 680
	Total (Etat central)	41 217	30 447	31 760	37 156	37 155	37 155
	Variation	-	- 26,1%	+ 4,3%	+ 17,0%	- 0,0%	+ 0,0%

2) Considérations générales

Outre quelques crédits en vue de l'équipement principalement en matériel technique des services de la Direction de la santé, l'essentiel des dépenses en capital du département de la Santé concerne les aides à l'investissement dans le domaine hospitalier ainsi que pour les associations conventionnées oeuvrant dans le domaine socio-thérapeutique.

Le budget en capital ne prévoit plus de crédits en faveur de l'équipement du Laboratoire National de Santé. En effet, par la loi du 7 août 2012, le LNS a été transformé en établissement public et la dotation au profit de cet établissement est désormais inscrite à l'endroit de la section 14.2 du budget de l'Etat.

A noter également que les participations de l'Etat au financement de projets de construction ou de rénovation d'établissements hospitaliers est inscrite au fonds des investissements hospitaliers dont la dotation est prévue dans la section 44.4 du budget en capital du Ministère de la Santé.

3) Considérations particulières : Dotation du Fonds des investissements hospitalier

Compte tenu du programme actualisé des dépenses ainsi que des dotations budgétaires prévues, l'évolution financière du fonds des investissements hospitaliers se présente comme suit pour la période sous revue:

(en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Mouvements du fonds						
- Avoir en début d'exercice	101 151,6	105 450,9	94 863,0	77 577,1	51 060,8	16 390,5
- Alimentation budgétaire	37 800,0	28 000,0	30 000,0	35 000,0	35 000,0	55 000,0
- Dépenses	33 500,7	38 587,9	47 285,9	61 516,3	69 670,3	71 245,8
- Avoir en fin d'exercice.	105 450,9	94 863,0	77 577,1	51 060,8	16 390,5	144,7

Le détail des dépenses prévues par projet se trouve indiqué au tableau ci-après :

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Programme des dépenses						
A) PROJETS AUTORISES (DEPENSES ENGAGEES).	-	-	-	-	-	-
Centre Baclesses extension	6 928	2 146	227	6	-	-
CHL - Clinique Pédiatrique	43	126	82	-	-	-
CHL - Clinique d'Eich	11	-	-	-	-	-
CHL - Maternité.	-	-	272	-	-	-
CHL - Mise en conformité des chambres de la Maternité.	1 476	1 920	-	-	-	-
CHL - Centre Mère-Enfant	-	7 570	5 000	10 250	10 250	2 070
CHL - Hôpital Municipal.	634	784	-	-	-	-
CHL nouvelle crèche.	-	1 270	1 000	138	-	-
Hôpital Kichberg - Psy juvénile.	-	725	-	-	-	-
Hôpital Kichberg - Transfert de l'Hôp. de jour psy à Esch, Ste Marie.	192	-	-	-	-	-
Clinique Ste Marie Esch	2 651	3 096	935	-	-	-
CHdN - St. Joseph Wiltz dépassement	2 944	6 149	7 000	4 500	3 407	-
CHEM 2020 (frais d'études)	-	-	850	-	-	-
CHEM Esch, avec rallonge CDG 28 avril 2006	7 271	1 602	310	8	-	-
CHEM Esch projets suppl.	-	1 521	2 815	3 000	1 592	-
CHEM Dudelange (partie hôpital)	545	150	-	-	-	-
CHEM Niederkorn enveloppe 1999 (y compris nouvelle stérilisation).	5 076	3 000	2 000	696	-	-
CHEM Niederkorn mise en conformité	-	-	6 731	2 656	1 796	-
Zithaklinik nouveau projet.	1 065	8 050	10 000	9 460	10 500	11 781
Haus Omega 90.	1 040	-	-	-	-	-
Centre convalescence Colpach (Croix-Rouge)	2 652	-	640	-	-	-
Centre convalescence Colpach (enlèvement container + remise en état)	-	-	200	600	-	-
Sous total A)	32 529	38 108	38 062	31 313	27 544	13 851
Frais d'experts.	264	180	200	200	50	-
Int. et autres frais financiers.	614	200	350	500	800	1 000
Frais d'études	94	100	300	300	300	500
Total A)	33 501	38 588	38 912	32 313	28 694	15 351
B) PROJETS SOLLICITES OU EN COURS DE PLANIFICATION						
CHNP (loi 1999, sans Centres adolescents cf. supra).	-	-	1 000	5 500	10 250	10 250
Hôpital Kirchberg - rehaussement.	-	-	-	-	500	1 000
Hôpital Kirchberg - Urgences, OP et Stérilisation	-	-	-	-	500	1 000
Clinique Bohler chambres supplémentaires à 1 lit	-	-	-	1 000	1 000	937
CHL - Hôpital Municipal phase II, + évent. salle hybride.	-	-	-	3 000	9 000	12 000
Centre thermal et de santé Mondorf (volet cures thermales)	-	-	400	2 000	5 000	10 000
INCCI extension annexe II	-	-	2 710	6 310	6 520	5 960
CHL extension annexe II	-	-	1 244	2 164	2 492	1 164
CHEM Südspidol	-	-	800	8 000	9 500	20 000
CHEM Niederkorn projets suppl.	-	-	2 779	1 146	-	-
CHEM Esch projets suppl.	-	-	4 695	5 918	2 455	-
Hôpital Intercommunal Steinfurt	-	-	-	1 000	1 500	1 500
Sous total B)	-	-	13 628	36 038	48 717	63 811
TOTAL A) + B)	33 501	38 588	52 540	68 351	77 411	79 162
Moins-values pour retards et aléas de chantier (10%)	-	-	5 254	6 835	7 741	7 916
Total dépenses ajustées.	33 501	38 588	47 286	61 516	69 670	71 246

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

45 - LOGEMENT

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du Ministère du Logement se présente comme suit au titre de la période 2012 à 2017 :

(en milliers d'euros)

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Total des crédits	97 306,6	84 989,0	92 670,1	133 429,0	121 045,0	100 258,0
Variation	-	- 12,7%	+ 9,0%	+ 44,0%	- 9,3%	- 17,2%

L'évolution du total des crédits du Ministère du Logement exprime la volonté du Gouvernement de promouvoir et de développer d'une manière plus intensive les projets de logements locatifs.

En outre, la volonté accrue d'associer de plus en plus les promoteurs privés dans le développement des logements subventionnés, notamment dans les projets de logements étudiants, implique également une augmentation des dépenses.

Les investissements à prévoir pour 2015 connaissent une hausse assez importante, étant donné que les crédits à prévoir par projet de logements subventionnés ont été étalés dans le temps, en fonction de leur état d'avancement.

Les dépenses nécessaires à l'octroi d'aides individuelles ne devraient en principe évoluer que de façon limitée au cours des exercices 2014, 2015 et 2016.

Enfin, il y a lieu de tenir compte des dépenses pour le financement du « Pacte logement » dont l'évolution dépend de la croissance démographique des communes signataires.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

46 - TRAVAIL

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire au titre de la période 2012 à 2017 :

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 46.0	Travail - Dépenses générales. .	16,7	-	-	-	-	-
Section 46.1	Agence pour le dév. de l'emploi	139,1	74,1	160,1	115,0	95,0	100,0
Section 46.2	Insp. du travail et des mines. .	136,9	166,0	150,0	158,0	173,0	179,0
Section 46.3	Ecole supérieure du travail . .	-	-	2,1	13,1	2,1	-
Section 46.5	Emploi des pers. hand. et acc.	12,5	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
	Total	305,2	260,1	332,2	306,1	290,1	299,0
	Variation	-	-14,78%	+27,72%	-7,86%	-5,23%	+3,07%

Comme les crédits en capital du Ministère du Travail et de l'Emploi concernent uniquement des dépenses dans l'intérêt de l'acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

47 – SECURITE SOCIALE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le budget des dépenses en capital du Ministère de la Sécurité sociale comprend pour l'essentiel des crédits dans l'intérêt de l'acquisition de matériel et d'équipements de bureau (photocopieurs, fax, etc.), d'équipement informatique et de développement de logiciels, ainsi que de mobilier.

Comme c'est le cas pour d'autres départements ministériels, ces crédits ne nécessitent pas de plus amples commentaires.

Le tableau ci-après résume l'évolution du total des crédits au titre de la période 2012-2017 :

(en millions d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 47.1.	IGSS.	0,22	0,05	0,11	0,19	0,19	0,10
	Autres sections . .	0,11	0,06	0,16	0,11	0,09	0,12
	Total	0,32	0,12	0,27	0,30	0,28	0,22
	Variation.	-	- 63,8%	+ 129,0%	+ 11,1%	- 7,0%	- 20,1%

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

49 - AGRICULTURE

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des dépenses en capital du Ministère de l'Agriculture au titre de la période 2012 à 2017:

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 49.0	Mesures économiques- Dépenses générales . . .	57 072,7	57 048,0	56 069,0	56 053,0	56 108,0	56 056,0
Section 49.1	Viticulture	114,5	121,1	169,1	117,0	131,0	191,0
Section 49.2	ASTA	365,4	827,5	904,5	532,9	374,9	378,0
Section 49.3	Economie rurale	26,0	26,9	10,6	10,6	10,6	13,6
Section 49.4	Services vétérinaires . .	178,2	279,5	231,0	227,0	233,0	227,0
	Total.	57 756,8	58 303,1	57 384,2	56 940,5	56 857,5	56 865,6
	Variation.	-	+ 0,9%	- 1,6%	- 0,8%	- 0,1%	+ 0,0%

2) Considérations générales

L'évolution du total des dépenses en capital est très largement déterminée par l'évolution des dotations au profit du fonds agricole, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après:

(en milliers d'euros)

	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Dotations au fonds agricole. . . .	57 000,0	56 000,0	56 000,0	56 000,0	56 000,0
Autres dépenses	1 303,1	1 384,2	940,1	857,1	865,1
Variation autres dépenses	-	+ 6,2%	- 32,1%	- 8,8%	+ 0,9%
Total	58 303,1	57 384,2	56 940,1	56 857,1	56 865,1

3) Considérations particulières

49.0.93.000 Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (Crédit non limitatif)

L'évolution de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2013-2017:

(en milliers d'euros)

	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Avoir en début d'exercice . . .	12 937,5	6 055,8	9 687,7	19 291,6	4 437,1
Alimentation:					
- Budgétaire	57 000,0	56 000,0	56 000,0	56 000,0	56 000,0
- FEOGA/FEADER	11 812,1	12 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0
Total	68 812,1	68 000,0	68 000,0	68 000,0	68 000,0
Dépenses	75 693,8	64 368,1	58 396,1	82 854,6	87 150,0
Avoir en fin d'exercice	6 055,8	9 687,7	19 291,6	4 437,1	-14 712,9

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses prévisionnelles du fonds agricole :

(en milliers d'euros)

Programme	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Loi agricole 2001.	330,1	200,0	-	-	-
Loi agricole 2008:					
- Axe 1: Compétitivité.	38 109,4	29 300,0	14 300,0	4 300,0	3 261,7
- Axe 2: Environnement	29 509,6	25 000,0	8 000,0	1 500,0	904,5
- Axe 3: Zones rurales	987,9	2 382,0	1 733,3	1 525,9	1 910,9
- Axe 4: Leader	1 403,4	2 919,4	1 185,2	500,0	332,4
- Mesures nationales.	5 353,5	4 566,7	3 177,5	28,7	740,6
Total de la loi 2008	75 363,7	64 168,1	28 396,1	7 854,6	7 150,0
Loi agricole 2014	-	-	30 000,0	75 000,0	80 000,0
Total	75 693,8	64 368,1	58 396,1	82 854,6	87 150,0

Remarques:

Pour ce qui est de l'évolution des dépenses, il s'impose de relever qu'il est prévu que la nouvelle loi agricole commence à sortir ses effets à partir de 2015.

Il s'y ajoute que les dépenses prévues pour 2014 et 2015 comprennent également la liquidation de la quasi-intégralité des soldes restant à liquider au titre de la loi agricole de 2008.

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

50 - 52 – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

A) Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital de l'ensemble des départements relevant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures :

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Sect. 50.0-50.9	Transports	16 417,1	22 936,6	32 356,4	75 433,4	105 958,3	133 027,3
Section 51.0	Dépenses générales	13,1	26,0	28,0	28,0	28,0	30,0
Sect. 51.1-51.5	Travaux publics . . .	397 415,6	256 071,7	275 702,0	324 351,5	341 084,5	347 530,4
Section 51.6	DATER	58,4	78,0	56,0	63,0	58,0	63,0
Sect. 52.0-52.3	Environnement . . .	70 159,3	82 578,4	109 155,8	118 784,1	138 835,1	137 989,0
	Total	484 063,5	361 690,7	417 298,2	518 660,0	585 963,9	618 639,7
	Variation	-	-25,28%	+15,37%	+24,29%	+12,98%	+5,58%

B) SECTIONS 50.0-50.9 - Transport

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisionnelle des dépenses en capital du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des Transports, au titre de la période de 2012 à 2017 :

(en milliers d'euros)

		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Section 50.0	Dépenses générales	7,1	36,0	43,5	82,0	52,0	52,0
Section 50.1	Circulation et séc. routières . . .	657,1	4 678,9	4 947,8	2 125,0	650,0	675,0
Section 50.2	Mobilité, transp. pub.+ferrov. . .	14 300,0	14 107,0	25 094,0	70 985,0	103 280,0	130 289,0
	dont Luxtram (67%-100% Etat) . . .	300,0	2 107,0	12 481,0	58 979,0	91 276,0	118 284,0
	dont Fonds du rail	12 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0
	dont Fonds racc. ferroviaires . . .	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0
Section 50.3	Adm. des enquêtes tech.	0,7	5,0	0,0	4,5	37,5	30,0
Section 50.4	Navigation fluviale	227,0	279,8	208,0	432,0	267,5	325,0
Section 50.5	Direction de l'aviation civile . . .	-	18,9	0,3	39,9	58,3	42,3
Section 50.6	Adm. de la navigat. aérienne . . .	-	-	-	-	-	-
Section 50.7	Garage du gouvernement	257,1	250,0	275,0	545,0	295,0	305,0
Section 50.8	Aéroports et transp. aériens . . .	937,2	3 500,0	1 696,8	1 200,0	1 300,0	1 300,0
Section 50.9	Adm. des chemins de fer	30,9	61,0	91,0	20,0	18,0	9,0
	Total	16 417,1	22 936,6	32 356,4	75 433,4	105 958,3	133 027,3
	Variation	-	+ 39,71%	+ 41,07%	+ 133,13%	+ 40,47%	+ 25,55%

2) Considérations particulières

50.2.61.010 Participation aux frais d'investissement de la ligne du tramway entre la Gare Centrale et Luxexpo

50.2.61.011 Participation aux frais d'investissement liés aux extensions du tramway

50.2.81.031 Participation dans le capital de Luxtram

1) Au vu de ces articles, il convient de rappeler tout d'abord qu'au cours de la période de 2007 à 2013, l'Etat a participé au financement des dépenses du GIE Luxtram à raison de 50% et plus particulièrement au financement de l'avant-projet détaillé de la construction de la première ligne de tramway.

La construction proprement dite se fera par une société nouvelle qui a été créée entre l'Etat et la Ville de Luxembourg (Luxtram S.A.). La répartition des coûts se fera à raison de 2/3 à charge de l'Etat et pour un tiers à charge de la Ville de Luxembourg.

En 2013 un projet de loi a été déposé afin de financer la construction d'une ligne de tramway allant de la Gare de Luxembourg jusqu'à Luxexpo, la construction d'un centre de maintenance et de remisage et l'acquisition de rames permettant l'exploitation de cette ligne. Ce projet de loi précise que l'investissement qui est à charge de l'Etat, s'élève au maximum à 230,52 millions soit à 2/3 du montant total de 345,78 millions HTVA.

Dans l'intérêt du financement des activités de Luxtram S.A. un crédit de 4 millions est prévu à l'article 50.2.81.031 comme dotation en capital de la nouvelle société.

L'inscription d'un deuxième crédit est prévue au projet de budget pour 2014 dans l'intérêt du financement du projet d'extensions du projet Luxtram (Findel et Howald/Cloche d'Or).

Le tableau suivant résume le coût pluriannuel prévisible du projet Luxtram :

(en milliers d'euros)					
Coût total du projet à partir de 2015 (2/3 du coût pour 2014)	2014 Prévis.	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.	2018 Prévis.
Participation au capital	4.000	0	0	0	0
Et./Travaux cc la ligne Gare-Kirchberg.	7.725	76.294	86.946	64.048	42.830
Mat. roulant cc la ligne Gare-Kirchberg.	0	8.618	35.129	42.060	2.736
Et./Travaux cc la ligne Findel.	534	1.065	8.830	27.045	24.060
Mat. roulant cc la ligne Findel.	0	0	0	1.872	15.257
Et./Travaux cc la ligne Howald/Cloche d'or.	222	1.958	1.592	27.943	46.178
Mat. roulant cc la ligne Howald/Cloche d'or	0	0	0	0	11.765
Total.	12.481	87.935	132.497	162.968	142.826

50.2.93.000 Alimentation du fonds du rail
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation financière du Fonds du rail se résume comme suit pour la période de 2012 à 2017 :

(en milliers d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Compte	Prévis.	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
- Avoir en début d'exercice.	248 024	255 366	148 134	197 414	186 029	200 671
- <u>Alimentation</u> :						
Investissement.	12 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Gestion de l'infrastructure	113 138	115 851	121 948	127 351	131 636	136 277
Emprunt	100 000	-	150 000	150 000	150 000	150 000
Subvention U.E.	870	1 559	2 000	2 500	3 000	3 000
Restitution T.V.A. (Investissement)	9 609	10 019	18 934	24 063	43 894	42 332
Restitution T.V.A. (Gestion)	18 663	19 861	22 149	20 051	19 103	19 745
Autres recettes.	59 899	24 596	21 500	21 500	21 500	21 500
Total recettes.	314 179	181 886	346 531	355 465	379 133	382 854
<u>Dépenses projetées</u> :						
Gestion de l'infrastructure	132 406	138 000	142 000	146 453	151 381	156 718
Investissement.	159 933	137 481	164 537	296 375	285 965	318 224
Etudes.	14 498	13 637	18 112	18 478	18 478	18 478
Dépenses maximales	306 837	289 118	324 649	461 306	455 824	493 420
Moins-values pour aléas de chantier (2014:-15%, 2015-2017:-30%)	-	-	27 397	94 456	91 333	101 011
Dépenses ajustées	306 837	289 118	297 252	366 850	364 491	392 409
Avoir en fin d'exercice	255 366	148 134	197 414	186 029	200 671	191 115

Au niveau des dépenses, il importe de distinguer entre les dépenses d'investissement et les dépenses de gestion de l'infrastructure ferroviaire. Ces dernières sont remboursées intégralement moyennant des crédits inscrits au budget des dépenses courantes.

Le tableau ci-après résume les investissements prévus pour la période 2013-2017 :

(en milliers d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
	Prévis.	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Investissements	137 481	164 537	296 375	285 965	318 224
dont					
- Double voie ligne Pétange-Luxembourg.	6 890	2 367	2 958	1 775	-
- Tête Nord de la Gare de Luxembourg	39 171	24 740	21 301	12 406	-
- Gare Belval-Uni, arrêt Belval-Lycée.	6 787	-	-	-	-
- Centre de Remisage Gare de Luxembourg.	309	237	237	592	7 692
- Ligne du Nord et Gare d'Ettelbrück.	715	710	2 959	4 734	13 017
- Système de contrôle de vitesse	131	1 183	1 183	-	-
- Système GSM-R	5 342	5 917	8 283	8 283	8 283
- Double voie ligne Hamm-Sandweiler	17 805	11 833	17 750	17 750	17 750
- Nouvelle ligne Luxembourg-Bettembourg	2 044	3 787	13 845	31 359	75 735
- Eurocaprail	2 560	14 792	28 282	31 241	19 644
- Têtes Sud+Ouest de la Gare de Luxembourg.	233	2 603	14 200	15 975	31 951
- Gare périphérique Howald	319	592	592	1 183	2 367
- Gare Pont Rouge	949	2 840	16 922	38 814	34 672
- Plate-forme multimodale Bettembourg	2 374	28 400	88 752	53 251	31 684
- Entretien constructif	50 309	60 098	75 383	67 714	74 541
- Autres projets et dépenses	1 543	4 438	3 728	888	888

En 2014, les quatre projets majeurs sont les suivants :

- la poursuite de l'aménagement de la tête nord de la gare de Luxembourg dont 24,7 millions sont programmés pour 2014 ;
- la mise à double voie de la ligne Hamm-Sandweiler sera poursuivie en 2014 pour un coût de 11,8 millions ;
- les dépenses de renouvellement des postes directeurs ainsi que de réelectrification de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen dans le cadre du projet Eurocaprail sont estimées à 14,8 millions pour 2014 ;
- la réalisation de la nouvelle plate-forme multimodale à Bettembourg a été entamée et le programme financier prévoit un investissement de quelques 28,4 millions pour 2014.

50.2.93.001 Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

	2012 Compte	2013 Prévis.	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	51 916	36 851	38 851	30 351	23 351	20 351
- Alimentation budgétaire	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Dépenses projetées:						
- TGV Est-Européen	17 065	-	-	-	-	-
- TGV Est-Européen (Strasbourg)	-	-	5 000	5 000	5 000	5 000
- Rodange-Virton/Arlon	-	-	1 500	-	-	-
- Double voie Igel/Igel-Ouest	-	-	4 000	4 000	-	-
Total dépenses	17 065	-	10 500	9 000	5 000	5 000
- Avoir en fin d'exercice	36 851	38 851	30 351	23 351	20 351	17 351

C) SECTION 51.0 - Dépenses générales

Cette section est destinée au financement des acquisitions d'équipements informatiques et de logiciel. Pour l'exercice 2014, les dépenses proposées s'élèvent à 28.000 euros au total.

D) SECTIONS 51.1-51.5 - Travaux publics**1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle du total des crédits du département des Travaux publics au titre de la période 2013-2017:

		(en milliers d'euros)					
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 51.1	Travaux publics	21,1	117,1	1 113,0	820,0	820,0	820,0
Section 51.2	Pont & Chaussées	41 033,2	47 381,6	48 258,5	80 524,0	87 737,0	81 427,9
Section 51.3	Fonds d'investissement publics . .	343 676,4	193 050,0	211 950,0	224 100,0	236 600,0	250 150,0
	dont: - frais d'experts et d'études . .	376,4	550,0	550,0	600,0	600,0	650,0
	- dotations fonds	343 300,0	192 500,0	211 400,0	223 500,0	236 000,0	249 500,0
Section 51.4	Bâtiments publics - Dép. générales . .	6 406,3	9 023,0	8 198,0	12 077,5	8 882,5	8 012,5
Section 51.5	Bâtiments publics - Comp. communes	6 278,5	6 500,0	6 182,5	6 830,0	7 045,0	7 120,0
	Total	397 415,6	256 071,7	275 702,0	324 351,5	341 084,5	347 530,4
	Variation	-	- 35,57%	+ 7,67%	+ 17,65%	+ 5,16%	+ 1,89%
	Total hors dotations fonds	54 115,6	63 571,7	64 302,0	100 851,5	105 084,5	98 030,4
	Variation	-	+ 17,47%	+ 1,15%	+ 56,84%	+ 4,20%	- 6,71%

2) Considérations particulières**SECTION 51.1 - Travaux publics. - Dépenses générales**

Pas de commentaire

SECTION 51.2 - Ponts et Chaussées. - Dépenses générales

Pas de commentaire

SECTION 51.3 - Fonds d'investissements publics

Le détail des programmes des différents fonds spéciaux relevant de la compétence du département des Travaux publics est renseigné aux tableaux qui figurent en annexe.

- Fonds des routes

51.3.93.000 Alimentation du fonds des routes

(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Compte tenu de coefficients correcteurs, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses du fonds des routes au cours de la période pluriannuelle 2013 à 2017, se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+67,1	+47,9	+25,8	+11,0	-9,2	-18,7
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	5,0	10,0	15,0	20,0	20,5	30,0
b) Recettes d'emprunts	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0
c) Divers	0,9	-	-	-	-	-
Total	155,9	160,0	165,0	170,0	170,5	180,0
- Dépenses	175,1	182,1	224,7	253,6	257,1	271,8
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-44,9	-63,4	-77,1	-81,5
- Dépenses ajustées	175,1	182,1	179,8	190,2	180,0	190,2
- Avoir en fin d'exercice.	+47,9	+25,8	+11,0	-9,2	-18,7	-28,9

Note: (*) 2014: 20%; 2015: 25% 2016-2017: 30%

- Fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux)

L'évolution prévisible des recettes et des dépenses des trois fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) au cours de la période pluriannuelle 2013 à 2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice.	+194,0	+167,7	+141,6	+101,6	+38,1	+4,3
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	117,0	118,5	126,4	127,5	133,5	134,5
b) Alimentation supplémentaire	100,0	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	0,3	-	-	-	-	-
Total	217,3	118,5	126,4	127,5	133,5	134,5
- Dépenses	243,7	144,6	208,0	238,7	239,1	218,4
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-41,6	-47,7	-71,7	-65,5
- Dépenses ajustées	243,7	144,6	166,4	191,0	167,4	152,8
- Avoir en fin d'exercice.	+167,7	+141,6	+101,6	+38,1	+4,3	-14,1

Note: (*) 2014-2015: 20%; 2016-2017: 30%

- Fonds d'investissements publics administratifs

51.3.93.001 Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics administratifs, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période pluriannuelle 2013-2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice.	+76,4	+61,5	+39,2	+19,9	-3,1	-2,5
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	56,4	57,0	57,5	58,0	58,5	59,0
b) Alimentation supplémentaire	100,0	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	0,2	-	-	-	-	-
Total	156,6	57,0	57,5	58,0	58,5	59,0
- Dépenses	171,5	79,3	96,0	101,3	82,7	69,9
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-19,2	-20,3	-24,8	-21,0
- Dépenses ajustées.	171,5	79,3	76,8	81,0	57,9	49,0
- Avoir en fin d'exercice.	+61,5	+39,2	+19,9	-3,1	-2,5	+7,5

Note: (*) 2014-2015: 20%; 2016-2017: 30%

Notons tout d'abord que la loi du 9 avril 2003 autorisant la location de l'immeuble administratif dit "Tour A", sis à Luxembourg-Kirchberg, a autorisé le Gouvernement à procéder à l'acquisition de cette tour par la levée d'une option d'achat à charge du fonds d'investissements publics administratifs.

Au cours de l'année 2012, l'Etat a procédé à l'acquisition de la Tour au prix de 79,2 millions.

- Fonds d'investissements publics scolaires

51.3.93.002 Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements public scolaires, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2013 à 2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+86,7	+74,6	+74,1	+53,0	+16,6	-11,4
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	52,1	53,0	53,9	54,5	55,0	55,5
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	0,1	-	-	-	-	-
Total	52,2	53,0	53,9	54,5	55,0	55,5
- Dépenses	64,3	53,5	93,8	113,5	118,6	104,9
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-18,8	-22,7	-35,6	-31,5
- Dépenses ajustées	64,3	53,5	75,0	90,8	83,1	73,4
- Avoir en fin d'exercice.	+74,6	+74,1	+53,0	+16,6	-11,4	-29,4

Note: (*) 2014-2015: 20%; 2016-2017: 30%

- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

51.3.93.003 Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2013-2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+30,9	+31,6	+28,3	+28,8	+24,7	+18,2
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	8,5	8,5	15,0	15,0	20,0	20,0
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total	8,5	8,5	15,0	15,0	20,0	20,0
- Dépenses	7,8	11,7	18,2	23,9	37,7	43,5
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-3,6	-4,8	-11,3	-13,1
- Dépenses ajustées	7,8	11,7	14,6	19,1	26,4	30,5
- Avoir en fin d'exercice.	+31,6	+28,3	+28,8	+24,7	+18,2	+7,8

Note: (*) 2014-2015: 20%; 2016-2017: 30%

- Fonds pour la loi de garantie

51.3.93.004 Alimentation du fonds pour la loi de garantie
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'évolution de la situation du fonds pour la loi de garantie au cours de la période pluriannuelle 2013 à 2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+70,1	+79,9	+99,5	+34,6	-29,3	-92,2
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	16,3	19,0	20,0	21,0	22,0	23,0
b) Location / vente	8,9	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
c) Alimentation supplémentaire	50,0	50,0	-	-	-	-
Total	75,2	77,5	28,5	29,5	30,5	31,5
- Dépenses	65,4	57,8	93,4	93,4	93,4	95,5
- Avoir en fin d'exercice.	+79,9	+99,5	+34,6	-29,3	-92,2	-156,2

- Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat

51.3.93.005 Alimentation du fonds d'entretien et de rénovation

(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

Pour le fonds d'entretien et de rénovation, l'évolution prévisible des recettes et des dépenses au cours de la période 2013 à 2017 se présente comme suit:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice.	+31,7	+29,5	+17,7	+11,6	+9,7	+11,9
- Alimentations:						
a) Alimentation normale.	55,0	45,0	50,0	55,0	60,0	62,0
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total	55,0	45,0	50,0	55,0	60,0	62,0
- Dépenses	57,2	56,7	66,0	67,0	68,0	69,0
- Moins-value retards et aléas de chantiers(*) .	-	-	-9,9	-10,1	-10,2	-10,4
- Dépenses ajustées	57,2	56,7	56,1	57,0	57,8	58,7
- Avoir en fin d'exercice.	+29,5	+17,7	+11,6	+9,7	+11,9	+15,2

Note: (*) 2014-2017: 15%

SECTION 51.4 - Bâtiments publics. – Dépenses générales

Pas de commentaire.

SECTION 51.5 - Bâtiments publics. – Compétences communes

Pas de commentaire.

E) SECTION 51.6 - Département de l'Aménagement du territoire (DATer)

Pas de commentaire.

F) SECTIONS 52.0-52.3 - Environnement**1) Evolution pluriannuelle des crédits**

Le tableau ci-après résume l'évolution pluriannuelle des dépenses en capital du département de l'Environnement au titre de la période pluriannuelle 2013-2017 :

		(en milliers d'euros)					
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 52.0	Protection de l'Environnem.	14 454,8	10 566,6	11 556,6	12 296,1	12 296,1	12 296,0
	dont: - crédits budgétaires . . .	454,8	566,6	556,6	296,1	296,1	296,0
	- dotations fonds	14 000,0	10 000,0	11 000,0	12 000,0	12 000,0	12 000,0
Section 52.1	Adm. de l'Environnement. .	17 032,2	13 752,0	17 706,0	16 274,0	15 774,0	15 774,0
Section 52.2	Nature et Forêts	1 779,6	1 547,5	3 091,6	3 295,0	3 169,0	2 906,0
Section 52.3.	Gestion de l'Eau.	36 892,7	56 712,3	76 801,6	86 919,0	107 596,0	107 013,0
	dont: - crédits budgétaires . . .	6 092,7	6 712,3	6 801,6	6 919,0	7 596,0	7 013,0
	- dotations fonds	30 800,0	50 000,0	70 000,0	80 000,0	100 000,0	100 000,0
	Total.	70 159,3	82 578,4	109 155,8	118 784,1	138 835,1	137 989,0
	Variation	-	+17,70%	+32,18%	+8,82%	+16,88%	-0,61%
	Total hors dotations fonds . . .	25 359,3	22 578,4	28 155,8	26 784,1	26 835,1	25 989,0
	Variation	-	-10,97%	+24,70%	-4,87%	+0,19%	-3,15%

2) Evolution détaillée des crédits

Le tableau ci-après présente l'évolution des crédits les plus significatifs des sections 52.0-52.3 :

		(en milliers d'euros)				
Article	Libellé	2013	2014	2015	2016	2017
		Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
52.0.93.000	Fonds protection environnem.	10 000	11 000	12 000	12 000	12 000
52.1.53.000	Economies énergie	13 000	17 000	15 000	15 000	15 000
52.3.93.000	Fonds gestion de l'eau	50 000	70 000	80 000	100 000	100 000
	Autres dépenses	9 578	11 156	11 784	11 835	11 289
	Total	82 578	109 156	118 784	138 835	138 289

3) Considérations particulières

SECTION 52.0 – Protection de l'Environnement

52.0.93.000 Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement (Crédit non limitatif)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisible de la situation financière du fonds spécial au cours de la période 2013-2017:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+55,13	+44,62	+35,60	+20,89	-0,05	-18,30
- Alimentation budgétaire.	9,00	10,00	11,00	12,00	12,00	12,00
- Dépenses:	19,51	19,02	34,28	43,93	40,33	38,33
a) Air/Bruit/Climat/Energie.	1,95	3,63	12,50	19,40	19,40	19,40
b) Déchets	16,42	14,11	18,11	17,03	13,43	11,43
c) Nature	1,13	1,28	3,67	7,50	7,50	7,50
- Moins-values pour retards et aléas divers *	-	-	-8,57	-10,98	-10,08	-9,58
- Dépenses ajustées	19,51	19,02	25,71	32,95	30,25	28,75
- Avoir en fin d'exercice.	+44,62	+35,60	+20,89	-0,05	-18,30	-35,05

Note (*): 2014-2017: 25%

Les dépenses liées au volet "Air/Bruit/Climat/Energie" résultent principalement de la mise en vigueur des projets inscrits au "paquet climat", qui a été approuvé par le Conseil de Gouvernement le 6 mai 2011.

Ce pacte climat s'agence sur 4 axes, à savoir :

- mise en oeuvre d'un système de gestion de qualité dans les communes;
- paiement d'un bonus;
- financement des conseillers "climat";
- participation au financement de projets.

Le tableau ci-après retrace l'impact financier prévisible des dépenses du pacte climat:

(en milliers d'euros)

Programme	2014	2015	2016	2017
1) Application du système de gestion de qualité dans les communes conventionnées.	1 000,0	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2) Bonus du pacte climat	5 400,0	6 400,00	6 400,00	6 400,00
3) Participation au financement de projets	6 300,0	7 300,00	7 300,00	7 300,00
4) Financement des conseillers "climat".	2 300,0	2 300,00	2 300,00	2 300,00
5) Administration et assistance technique.	300,0	300,00	300,00	300,00
Total:	15 300,0	17 300,0	17 300,0	17 300,0

ad 1) Cette position permet le versement forfaitaire annuel de 10.000 euros au profit de chaque commune pour la couverture partielle des frais de fonctionnement que supportent les communes.

ad 2) Le bonus se compose d'une subvention annuelle variable en fonction des trois catégories de certification qui peuvent être octroyées aux communes dans le cadre de la mise en oeuvre du programme « European Energy Award® ».

ad 3) Les communes conventionnées reçoivent également une aide pour le financement des conseillers "climat". Cette aide est proportionnelle à la taille de la commune.

ad 4) Les communes concernées peuvent également bénéficier de participations aux financements de projets qui respectent les critères et les conditions du pacte climat.

ad 5) Ces dépenses sont payées via le budget courant de l'Etat

En ce qui concerne plus particulièrement le volet "Déchets", il y a lieu de noter qu'il s'agit, pour 2014, essentiellement de projets d'envergure qui font l'objet de lois de financement spécifiques.

(en milliers d'euros)

	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Projets à loi de financement:				
Superdreckskescht (Loi 25.03.05)	5 670,0	5 670,0	5 670,0	5 670,0
Minettkompost (Loi 21.06.07)	1 500,0	1 600,0	1 600,0	-
SIDOR (Loi 22.05.08)	4 000,0	2 000,0	2 000,0	-
SIGRE (Loi 14.05.09)	1 210,0	-	-	-
Total	12 380,0	9 270,0	9 270,0	5 670,0

52.0.93.010 Alimentation du fonds climat et énergie

(Crédit non limitatif)

L'évolution du fonds se présente comme suit au titre de la période pluriannuelle 2013 à 2017:

(en millions d'euros)

Mouvements du fonds	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
- Avoir en début d'exercice	+400,7	+466,9	+495,4	+497,5	+493,3	+487,5
- Alimentations:						
a) budgétaire (Environnement)	5,0	-	-	-	-	-
b) budgétaire (Energie)	5,0	-	-	-	-	-
c) Contribut. climat. Carburant.	65,1	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
d) Taxe véhicules automoteurs.	24,4	28,0	26,8	26,8	26,8	26,8
e) Vente d'émission	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
f) Recettes diverses	-	-	-	-	-	-
Total	99,5	90,0	88,8	88,8	88,8	88,8
- Dépenses	33,3	76,9	124,0	132,8	135,2	138,7
Moins-values pour retards et aléas divers*	-	-15,4	-37,2	-39,8	-40,6	-41,6
Dépenses ajustées	33,3	61,5	86,8	92,9	94,6	97,1
- Avoir en fin d'exercice.	+466,9	+495,4	+497,5	+493,3	+487,5	+479,2

Note (*): 2013: 20% 2014-2017: 30%

En ce qui concerne les recettes du fonds, il convient de rappeler qu'à côté de la dotation budgétaire, le fonds dispose depuis 2007 également de l'affectation directe d'une part de la contribution "changement climatique" prélevée sur les carburants qui s'élève pour 2013, à 20 euros/1000 litres pour l'essence et à 25 euros/1000 litres pour le diesel et d'autre part de 40% de la taxe sur les véhicules routiers.

Le tableau ci-après résume le détail de l'évolution prévisible des dépenses du fonds spécial au cours de la période 2013 à 2017 :

(en millions d'euros)

Programme	2013	2014	2015	2016	2017
- Achats de droits d'émission	26,5	-	-	-	-
- Projets à l'étranger:					
a) Projets mécanis. dével. propre	7,2	21,2	30,0	30,0	30,0
b) Projets mise en oeuvre conjointe.	-	6,0	9,0	9,0	9,0
c) Fonds multilatéraux	3,7	6,1	2,1	2,0	2,0
Sous-total	10,8	33,3	41,1	41,0	41,0
- Mesures nationales	8,7	27,2	25,7	26,7	28,7
Sous-total	8,7	27,2	25,7	26,7	28,7
- Divers	1,3	1,5	2,0	2,0	2,0
- Financement pays en développement	5,0	5,0	7,0	8,5	10,0
Total (CLIMAT)	52,3	67,0	75,8	78,2	81,7
- Mécanismes de compensation	19,5	52,0	52,0	52,0	52,0
- Mécanismes de coopération	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Total (ENERGIE)	24,5	57,0	57,0	57,0	57,0
Total général.	76,8	124,0	132,8	135,2	138,7

SECTION 52.1 – Administration de l'Environnement

52.1.53.000 Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement
(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)

L'augmentation importante du crédit budgétaire s'explique principalement par l'accroissement des demandes liées aux panneaux photovoltaïques. Suite à la réduction des subventions pour ces panneaux, l'administration de l'Environnement a été confrontée à une augmentation massive des demandes et représente des liquidations de près de 10 millions d'euros pour la seule année 2013.

SECTION 52.2 – Administration de la Nature et des Forêts

Pas de commentaire.

SECTION 52.3 - ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU

1) Evolution pluriannuelle des crédits

L'évolution prévisionnelle des dépenses en capital de ce département ministériel se présente comme suit:

(en milliers d'euros)

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Compte	Budget	Projet	Prévis.	Prévis.	Prévis.
Section 52.3	Administration de l'eau.	36 892,7	56 712,3	76 801,6	86 919,2	107 595,7	107 012,6
	Variation.		+ 53,7%	+ 35,4%	+ 13,2%	+ 23,8%	-0,5%

2) Considérations générales

L'accroissement des dépenses en 2014 et 2015 provient essentiellement de la dotation du Fonds pour la Gestion de l'eau.

3) Considérations particulières

SECTION 52.3 - Administration de la gestion de l'eau

L'évolution des principaux crédits de cette Administration est résumée au tableau ci-après:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Div. articles	Syndicats des eaux	4,50	4,50	4,50	4,50	4,75	4,75
52.3.73.032	Travaux d'amélioration de cours d'eau.	0,22	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
52.3.73.070	Trav. de génie civile et d'infrastructure	0,12	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13
52.3.74.030	Acq. d'appareils de laboratoire	0,33	0,17	0,14	0,14	0,66	0,13
52.3.93.000	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau.	30,80	50,00	70,00	80,00	100,00	100,00
	Autres crédits.	0,92	0,71	0,84	0,96	0,87	0,80
	Total des crédits.	36,89	56,71	76,80	86,92	107,60	107,01

52.3.93.000 Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau (Crédit non limitatif)

L'évolution des principaux crédits de cette Administration est résumée au tableau ci-après:

(en millions d'euros)

Mouvement du fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Avoir en début d'exercice	+49,4	+30,1	+10,6	+11,0	+2,1	+3,2
<u>Recettes:</u>						
- Dotation budgétaire.	30,8	50,0	70,0	80,0	100,0	100,0
- Concours communautaires	-	-	-	-	-	-
- Produits des redevances	9,2	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Total des recettes	40,0	59,0	79,0	89,0	109,0	109,0
<u>Dépenses:</u>						
- Assainissement de l'eau	57,3	75,3	74,7	90,0	100,0	100,0
- Mesures contre les inondations	1,0	1,7	2,4	3,9	3,9	3,9
- Protection des sources etc	0,9	1,5	1,5	4,0	4,0	4,0
Total des dépenses	59,3	78,5	78,6	97,9	107,9	107,9
Avoir en fin d'exercice.	+30,1	+10,6	+11,0	+2,1	+3,2	+4,3

L'évolution détaillée des dépenses pour les projets en matière d'infrastructure d'assainissement de l'eau se présente comme suit :

(en millions d'euros)					
	Loi	Part totale de l'Etat	2013	2014	Moyenne 2015- 2017
<u>Programme des dépenses</u>					
<u>Dépenses relatives à l'assainissement des eaux</u> <u>(alinéas d) et e) de l'article 65, paragraphe)</u>					
A. Projets faisant l'objet de lois, projets de loi, avant-projets de loi, en réalisation					
- Hespérange, Aggrandissement et modernisation de la station d'épuration.	12.06.04	14,9	2,5	0,3	-
- Construction d'un collecteur d'eaux usées Bonnevoie-Beggen.	12.06.04	93,4	9,0	6,0	4,2
- Agrandissement et modernisation de la station d'épuration du STEP Bettembourg	23.12.05	32,8	-	-	-
- Agrandissement, modernisation STEP SIDEN à Bleesbruck	23.12.13	46,3	0,5	1,0	8,7
- Assainissement du Lac de la Haute-Sûre, réseau collecteurs, station d'épurat. Heiderscheidergrund . .	12.08.03	59,0	4,0	3,0	3,0
- Echternach.	20.01.99	8,9	0,1	0,3	-
- Construction d'une station d'épuration à Boevange- Attert, système de collecteurs	21.05.98	21,1	1,5	-	-
- STEP internationale à Perl (part du Luxembourg), . .	16.06.09	33,6	4,0	2,0	3,7
- Assainissement de la vallée de l'Attert, Système de collecteur.	21.05.98	58,4	0,1	4,0	8,0
- Construction STEP et assainissement du bassin tributaire de Wasserbillig-Mertert-Grevenmacher- Stadtbredimus	18.12.09	83,8	8,0	10,0	14,0
B. Autres projets obligatoires aux termes des directives 91/271/CEE, 2000/60/CE:					
- Raccordement Differdange et Obercorn à la STEP Pétange		22,5	2,0	1,5	3,7
- Agrandissement, modernisation STEP à Mersch- Beringen		35,0	6,0	8,0	1,6
- Assainissement des communes de Mondorf et Burmerange (STEP, réseau de collecteurs).		10,4	0,5	1,0	1,5
- Assainissement de la commune de Wintrange - Construction d'une STEP à Boevange		17,9	3,0	3,0	1,6
- Assainissement de la Vallée de l'Our moyenne		16,6	1,5	2,0	2,0
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP, réseau de collecteurs).		7,9	1,5	1,0	0,2
- Assainissement de la Vallée de l'Eisch (STEP Dondelange)		3,9	-	-	0,7
- Construction d'une STEP à Wiltz (y compris bassin). .		13,0	4,0	3,0	1,4
- STEP à Esch/Schiffflange: Amendement loi du 20.12.1999		2,4	2,4	-	-
- Construction de petites STEPs (Flaxweiler, Marnach, Colpach, Zittig, Herborn, Hollenfels)		19,7	4,0	2,5	1,7
- Divers		92,5	8,0	-	-
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Mersch/Beringen		27,6	2,0	2,0	3,3
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Beggen (VdL, Strassen, Bertrange, Leudelange		20,4	1,0	4,0	0,2
- Assainiss. collecteur principal Colmar-Ettelbruck . .		10,2	1,0	1,0	0,7
- Agrandissement STEP SIACH		28,8	1,0	1,0	5,7

(en millions d'euros)

	Loi	Part totale de l'Etat	2013	2014	Moyenne 2015- 2017
- Agrandissement du réseau de collecteurs du bassin tributaire STEP Übersyren.		41,7	2,0	4,0	8,3
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Bettembourg.		22,5	1,0	0,5	3,3
- Travaux sur le bassin tributaire de la STEP de Schiffflange		26,7	1,0	1,4	3,3
- Construction d'une STEP à Troisvierges (y compris bassin d'orage)		12,0	0,1	1,0	2,7
- Autres projets.		144,8	3,6	11,2	12,6
Total général.		1 028,7	75,3	74,7	95,9
- Pourcentage de réhabilitation (retards dans la planification respectivement dans l'exécution des projets		-	100%	100%	96%
- Dépense estimé du fonds pour la gestion de l'eau		-	75,3	74,7	96,7

Annexes:

Annexe A : Evolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale.

Tableaux renseignant le détail des programmes pour les six fonds spéciaux suivants:

- Fonds des routes
- Fonds d'investissements publics administratifs
- Fonds d'investissements publics scolaires
- Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux
- Fonds pour la loi de garantie
- Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat

50/ 51 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES**- Travaux publics -****Annexe Programme pluriannuel**

L'évolution des dépenses, des recettes et des dotations budgétaires des fonds spéciaux et des établissements publics qui relèvent de la compétence du département des Travaux publics et qui font partie de l'Administration centrale sont renseignés au tableau suivant :

	(en milliers d'euros)				
	2012	2013	2014	Variation 2013/2014	
				absolue	en %
A. Dépenses					
<u>1) Fonds spéciaux:</u>					
- Fonds d'investissements publics:					
administratifs	171 507,0	79 337,6	76 823,9	-2 513,7	-3,17%
scolaires	64 325,0	53 472,9	75 046,4	21 573,5	40,34%
sanitaires et sociaux	7 845,8	11 743,7	14 560,5	2 816,8	23,99%
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	57 195,2	56 737,6	56 100,0	-637,6	-1,12%
- Fonds des routes	175 096,2	182 108,1	179 791,3	-2 316,9	-1,27%
- Fonds pour la loi de garantie.....	110 421,7	54 882,8	32 087,5	-22 795,3	-41,53%
Sous-total:.....	586 391,0	438 282,6	434 409,6	-3 873,0	-0,88%
<u>2) Etablissements publics:</u>					
- Fonds Vieille Ville	8 109,1	12 632,2	12 803,6	171,4	1,36%
- Fonds Kirchberg	27 301,5	26 620,9	29 472,2	2 851,3	10,71%
- Fonds Belval	81 746,1	111 765,4	125 792,1	14 026,7	12,55%
Sous-total:.....	117 156,7	151 018,5	168 067,9	17 049,4	11,29%
<u>3) Public Private Partnerships:</u>					
- PPP Campus scolaire Mersch	16 946,5	-	-	-	-
- PPP Campus scolaire Bonnevoie.....	-	-	630,0	630,0	100,00%
Sous-total:.....	16 946,5	-	630,0	630,0	100,00%
TOTAL "A. Dépenses"	720 494,2	589 301,1	603 107,5	13 806,4	2,34%

	(en milliers d'euros)				
	2012	2013	2014	Variation 2013/2014	
				absolue	en %
<u>B. Recettes</u>					
<u>1) Dotations budgétaires des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics					
administratifs	156 400,0	57 000,0	57 500,0	500,0	0,88%
scolaires	52 100,0	53 000,0	53 900,0	900,0	1,70%
sanitaires et sociaux	8 500,0	8 500,0	15 000,0	6 500,0	76,47%
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	55 000,0	45 000,0	50 000,0	5 000,0	11,11%
- Fonds des routes	5 000,0	10 000,0	15 000,0	5 000,0	50,00%
- Fonds pour la loi de garantie.....	66 300,0	69 000,0	20 000,0	-24 000,0	-54,55%
Sous-total:.....	343 300,0	232 500,0	211 400,0	-6 100,0	-2,80%
<u>2) Dotations budgétaires des établissements publics</u>					
- Fonds Vieille Ville	-	-	-	-	-
- Fonds Kirchberg	-	-	-	-	-
- Fonds Belval	5 805,5	7 297,6	8 892,0	1 594,4	21,85%
Sous-total:.....	5 805,5	7 297,6	8 892,0	1 594,4	21,85%
<u>3) Recettes propres des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds d'investissements publics					
administratifs	206,7	-	-	-	-
scolaires	110,0	-	-	-	-
sanitaires et sociaux	-	-	-	-	-
- Fonds d'entretien et de rénovation.....	-	-	-	-	-
- Fonds des routes	948,4	-	-	-	-
- Fonds pour la loi de garantie.....	8 876,7	8 500,0	8 500,0	0,0	0,00%
Sous-total:.....	10 141,8	8 500,0	8 500,0	0,0	0,00%
<u>4) Recettes propres des établissements publics</u>					
- Fonds Vieille Ville	14 473,9	18 926,3	2 483,0	-16 443,3	-86,88%
- Fonds Kirchberg	48 430,4	64 939,2	89 206,0	24 266,8	37,37%
- Fonds Belval	-	-	-	-	-
Sous-total:.....	62 904,4	83 865,5	91 689,0	7 823,5	-49,51%
<u>5) Emprunts des Fonds spéciaux</u>					
- Fonds des routes	150 000,0	150 000,0	150 000,0	-	-
Sous-total:.....	150 000,0	150 000,0	150 000,0	-	-
<u>6) Emprunts des établissements publics</u>					
- Fonds Belval	81 746,1	111 765,4	125 792,1	14 026,7	12,55%
Sous-total:	81 746,1	111 765,4	125 792,1	14 026,7	12,55%
TOTAL "B.Recettes"	653 897,7	578 928,5	596 273,1	17 344,6	3,00%
<u>C) Rémunération de réalisation de Public Private Partnerships:</u>					
- PPP Campus scolaire Mersch	7 807,7	7 807,7	7 807,7	-	-
TOTAL "C.Rém. De réalisation"	7 807,7	7 807,7	7 807,7	-	-

FONDS DES ROUTES

(en euros)

Mouvements du Fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017
- Avoir en début d'exercice.....	67 094 448	47 946 632	25 838 492	11 047 230	-9 185 776	-18 678 542
- Alimentations						
a) Alimentation normale	5 000 000	10 000 000	15 000 000	20 000 000	20 500 000	30 000 000
b) Alimentation supplémentaire ..	-	-	-	-	-	-
c) Recettes d'emprunts	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
d) Recettes diverses.....	948 431	-	-	-	-	-
Total:	155 948 431	160 000 000	165 000 000	170 000 000	170 500 000	180 000 000
- Dépenses	175 096 246	182 108 140	224 739 078	253 644 007	257 132 524	271 770 709
- Moins-value retards et aléas de chantier	-	-	-44 947 816	-63 411 002	-77 139 757	-81 531 213
- Dépenses ajustées.....	175 096 246	182 108 140	179 791 262	190 233 005	179 992 767	190 239 496
- Avoir en fin d'exercice	47 946 632	25 838 492	11 047 230	-9 185 776	-18 678 542	-28 918 039

		(en euros)									
	Programme	Coût global	Exercices antérieurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices ultérieurs	
111	- Pont frontalier Echternach (OA 383).....	3 872 000	56 352	44 531	139 878	238 500	1 726 200	1 303 415	-	363 124	
112	- OA 498 Insenborn et OA 499 Lultzhausen	17 000 000	379 521	5 425 280	3 140 790	6 201 900	577 800	469 268	-	805 441	
113	- Pont sur l'Alzette à Hesperange (OA 753).....	3 533 000	714 520	613 816	556 119	1 483 691	-	-	-	1 64 855	
114	- Pont sur les CFL à Schieren (OA 127).....	4 206 000	1 405 122	1 552 230	557 623	314 100	307 823	-	-	69 103	
115	- Viaduc Sermingerbach (OA1134).....	15 189 000	0	323 620	-	5 413 500	4 598 100	3 321 900	45 342	1 486 538	
116	- Contrat d'entretien ouvrages d'art (4ème).....	6 717 000	463 245	2 042 234	1 290 520	2 507 400	121 501	-	-	292 100	
117	- Contrat d'entretien ouvrages d'art (5ème).....	12 000 000	-	102 977	27 332	92 700	3 238 200	3 435 300	3 379 500	1 723 991	
118	- Elargissement du viaduc Haute-Syre (OA 1135) sur A1 (études).....	800 000	-	-	-	-	-	-	-	800 000	
119	- Réhabilitation OA509 Esch-sur-Sûre et OA510 Tadler-Moulin	2 000 000	-	-	-	360 000	855 000	405 000	180 000	200 000	
120	- Reconstruction OA 232 à Colmar-Berg.....	5 650 000	-	-	-	22 500	22 500	22 500	22 500	5 560 000	
121	- Nouveau viaduc de Mersch (OA 202).....	22 000 000	79 375	75 780	681 054	1 800 000	3 600 000	5 400 000	5 400 000	4 963 791	
122	- Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA208 dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange.....	5 100 000	3 451 036	257 293	-	668 436	584 068	-	-	139 167	
	- Inspection des ouvrages d'art.....	5 000 000	-	-	-	450 000	450 000	450 000	450 000	3 200 000	
	Sous-total.....	128 831 000	9 640 464	11 706 552	17 808 933	24 885 852	18 404 091	16 140 827	9 477 342	20 766 939	
	Total.....	4 612 636 850	1 566 285 168	175 096 245	182 108 140	224 739 078	253 644 007	257 132 524	271 770 709	1 681 860 980	

FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

	(en euros)					
Mouvements du Fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017
- Avoir en début d'exercice	70 056 886	79 883 143	99 546 964	34 646 964	-29 253 036	-92 153 036
- Alimentations						
a) Alimentation normale.....	16 300 000	19 000 000	20 000 000	21 000 000	22 000 000	23 000 000
b) Alimentation supplémentaire....	50 000 000	50 000 000	-	-	-	-
c) Location/vente	8 876 687	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000
Total:	75 176 687	77 500 000	28 500 000	29 500 000	30 500 000	31 500 000
- Dépenses	65 350 430	57 836 178	93 400 000	93 400 000	93 400 000	95 519 700
- Moins-value retards et aléas de chantier	-	-	-	-	-	-
- Dépenses ajustées	65 350 430	57 836 178	93 400 000	93 400 000	93 400 000	95 519 700
- Avoir en fin d'exercice	79 883 143	99 546 964	34 646 964	-29 253 036	-92 153 036	-156 172 736

FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

		(en euros)						
Programme	Loi	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices ultérieurs
Projets en état de remboursement								
Garantie de remboursement locatif (garantie théorique)								
- p.m.		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Sous-total.....		-	-	-	-	-	-	-
Location-vente								
Fonds Kirchberg								
- Hémicycle du PE Luxembourg-Kirchberg	08.12.78	-	-	-	-	-	-	-
- Centre polyvalent de l'enfance Lux.-Kirchberg	08.12.78	-	-	-	-	-	-	-
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg.....	11.11.83	-	-	-	-	-	-	-
- Extensions Cour de justice CE Lux.-Kirchberg	07.09.87	-	-	-	-	-	-	-
- + mesures transitoires	20.07.98	-	-	-	-	-	-	-
	25.07.85	-	-	-	-	-	-	-
	01.06.89	-	-	-	-	-	-	-
	18.12.90	-	-	-	-	-	-	-
	28.12.92	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total.....		-	-	-	-	-	-	-
Autres								
- Centre informatique Luxembourg-Gare	15.06.83	1 110 467,63	-	-	-	-	-	-
- Contournement de Differdange	30.05.91	-	-	-	-	-	-	-
- Missions diplomatiques Bruxelles	28.12.92	1 865 438,74	1 593 329,70	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	-
- Campus scolaire Geesseknepchen.....	06.03.96	12 930 420,75	11 262 610,98	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00	13 500 000,00	81 000 000,00
- Centre national sportif et culturel à Lux.-Kirchberg	11.08.01	6 313 394,60	5 964 651,75	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00	44 100 000,00
	02.05.96							
	11.08.01							
	26.06.02							
	19.06.06							
- Centre de recherche public Henri Tudor	19.07.97	1 168 650,32	1 168 491,80	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	10 800 000,00
	12.08.03							
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean.....	17.01.97	7 397 116,19	7 428 507,28	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00	67 500 000,00
	11.08.01							
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit.....	06.04.99	8 257 783,39	9 021 195,70	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00	84 000 000,00
	03.08.05							
- Nouvelle aérogare du Findel.....	11.07.96	10 163 643,90	9 245 795,34	18 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00	18 000 000,00	216 000 000,00
	10.07.02							
- Parking Findel.....	11.07.96	4 775 204,31	4 572 240,19	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00	108 000 000,00
	10.07.02							
- Deuxième Ecole Européenne /CPE.....	18.12.07	6 179 361,59	6 593 684,43	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	16 000 000,00	224 000 000,00
Sous-total.....		60 161 481,42	56 850 507,17	84 000 000,00	84 000 000,00	84 000 000,00	84 000 000,00	835 400 000,00

A.

		(en euros)									
	Programme	Loi	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices ultérieurs		
B.	Projets en voie de construction										
	Location-vente										
	- Annexes A, B et C du Palais de Justice de la CJCE, mise à niveau.....	18.12.09	9 418,98	-	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	84 600 000,00	
	Sous-total.....		9 418,98	-	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	9 400 000,00	84 600 000,00	
C.	Projets non entamés										
	Location-vente										
	- Terminal G.A.T. et V.I.P. Findel.....		-	-	-	-	-	-	2 119 700,00	40 274 300,00	
	Sous-total.....		-	-	-	-	-	-	2 119 700,00	40 274 300,00	
D.	Autres Projets										
	Location-vente										
	- 4 ^{ème} extension du Palais de Justice CE à Lux.-Kirchberg.....	18.07.02	2 763,65	2 820,21	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	
	Sous-total.....		2 763,65	2 820,21	-	-	-	-	-	-	
E.	Locations avec option d'achat										
	- Tour dite A à Luxembourg-Kirchberg.....		5 176 765,65	982 851,08	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total.....		5 176 765,65	982 851,08	-	-	-	-	-	-	
	Total sans garanties théoriques...		65 350 429,70	57 836 178,46	93 400 000,00	93 400 000,00	93 400 000,00	95 519 700,00	960 274 300,00	960 274 300,00	

FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

	(en euros)						
Mouvements du Fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017
- Avoir en début d'exercices	76 445 873	61 545 526	39 207 968	19 884 046	-3 129 529	-2 539 409	
- Alimentations:							
a) Alimentation normale	56 400 000	57 000 000	57 500 000	58 000 000	58 500 000	59 000 000	
b) Alimentation supplémentaire	100 000 000	-	-	-	-	-	
c) Recettes diverses	206 652	-	-	-	-	-	
Total:	156 606 652	57 000 000	57 500 000	58 000 000	58 500 000	59 000 000	
- Dépenses	171 506 999	79 337 558	96 029 903	101 266 969	82 728 400	69 942 845	
- Moins-value retards et aléas de chantier	-	-	-19 205 981	-20 253 394	-24 818 520	-20 982 854	
Dépenses ajustées	171 506 999	79 337 558	76 823 922	81 013 575	57 909 880	48 959 992	
- Avoir en fin d'exercice	61 545 526	39 207 968	19 884 046	-3 129 529	-2 539 409	7 500 599	

(en euros)

Projets	Date loi	Coût loi/loi bud	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices ultérieurs
93 - Adm. de la gestion de l'eau - service régional ouest	loi bud.	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-	-	45 455	2 454 545
94 - CP Schraassig, assainissement des logements de service	loi bud.	4 500 000	4 494 657	-	-	-	-	-	-	45 455	4 449 203
Sous-total IIIb)		53 400 776	75 211 154	442 755	61 673	-	45 455	90 909	136 364	727 273	73 706 727
c) Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie											
Sous-total IIIb)											
Total III		53 400 776	75 591 154	684 124	61 673	-	45 455	90 909	136 364	727 273	73 845 358
IV. Nouveaux projets											
95 - Caserne Herrenberg: travaux de modernisation	loi bud.	6 400 000	6 400 000	-	-	-	136 364	454 545	1 363 636	1 363 636	3 081 818
96 - Caserne Herrenberg: hall de stationnement	loi bud.	3 500 000	3 500 000	-	-	-	454 545	1 363 636	909 091	454 545	318 182
97 - Caserne Herrenberg - simulateur de conduite	loi bud.	2 500 000	2 500 000	-	-	-	227 273	1 136 364	909 091	-	227 273
98 - Ancien Palais de Justice, Luxembourg	loi bud.	5 100 000	5 100 000	-	-	-	1 363 636	2 909 091	363 636	-	463 636
99 - Stade national d'athlétisme à Fetschenhof	loi bud.	4 800 000	4 800 000	-	-	-	181 818	1 818 182	2 272 727	90 909	436 364
Total IV		22 300 000	22 300 000	-	-	-	2 363 636	7 681 818	5 818 182	1 909 091	4 527 273
Total I+II+III+IV		2 946 446 131	2 057 497 918	995 357349	171 506 999	79 337 558	96 029 903	101 266 969	82 728 400	69 942 845	459 655 346

FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

(en euros)

Mouvements du Fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017
- Avoir en début d'exercice	86 689 601	74 574 624	74 101 726	52 955 318	16 615 480	-11 437 512
- Alimentations:						
a) Alimentation normale	52 100 000	53 000 000	53 900 000	54 500 000	55 000 000	55 500 000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses	110 000	-	-	-	-	-
Total:	52 210 000	53 000 000	53 900 000	54 500 000	55 000 000	55 500 000
- Dépenses	64 324 976	53 472 898	93 808 010	113 549 798	118 647 131	104 894 885
- Moins-value retards et aléas de chantier.....	-	-	-18 761 602	-22 709 960	-35 594 139	-31 468 466
Dépenses ajustées.....	64 324 976	53 472 898	75 046 408	90 839 838	83 052 992	73 426 420
- Avoir en fin d'exercice	74 574 624	74 101 726	52 955 318	16 615 480	-11 437 512	-29 363 931

FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

(en euros)

Mouvements du Fonds	2012	2013	2014	2015	2016	2017
- Avoir en début d'exercice	30 913 071	31 567 267	28 323 615	28 763 143	24 651 404	18 239 742
- Alimentations:						
a) Alimentation normale.....	8 500 000	8 500 000	15 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses.....	-	-	-	-	-	-
Total:	8 500 000	8 500 000	15 000 000	15 000 000	20 000 000	20 000 000
- Dépenses	7 845 804	11 743 652	18 200 590	23 889 674	37 730 946	43 516 170
- Moins-value retards et aléas de chantier	-	-	-3 640 118	-4 777 935	-11 319 284	-13 054 851
Dépenses ajustées	7 845 804	11 743 652	14 560 472	19 111 739	26 411 662	30 461 319
- Avoir en fin d'exercice	31 567 267	28 323 615	28 763 143	24 651 404	18 239 742	7 778 423

(en euros)

	Projets	Date loi	Coût loi/loi bud.	Coût prévisionnel	Exercices antérieurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices ultérieurs
23	b) Loi budgétaire											
24	- CHNP Ettelbruck: transformation lourde de 9 bâtiments .	loi bud.	20 800 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	- CIPA Bofferdange – agrandissement	loi bud.	17 000 000	20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	20 000 000
	Sous-total IIIb)		37 800 000	20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	20 000 000
	Total III		37 800 000	20 000 000	-	-	-	-	-	-	-	20 000 000
25	IV. Nouveaux projets											
	a) Projets C.I.P.A.:											
	- CIPA Sud	loi bud.	38 400 000	38 400 000	-	-	-	136 364	454 545	909 091	3 181 818	33 718 182
26	b) Autres projets :											
	- Maison d'enfants à Schifflange - nouvelle construction	loi bud.	4 000 000	4 000 000	-	-	45 455	363 636	363 636	363 636	1 363 636	1 863 636
27	- Barrage anti-crues à Clervaux	loi bud.	1 900 000	1 900 000	-	-	90 909	90 909	90 909	1 363 636	181 818	172 727
	Total IV		44 300 000	44 300 000	-	-	272 727	909 091	909 091	2 636 364	4 727 273	35 754 545
	Total I - IV		297 976 014	353 873 992	102 240 277	7 845 804	11 743 652	18 200 590	23 889 674	37 730 946	43 516 170	108 706 880

TOTAL DES FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux)

		(en euros)					
Mouvements du Fonds		2012	2013	2014	2015	2016	2017
- Avoir en début d'exercice		194 048 545	167 687 418	141 633 310	101 602 507	38 137 355	4 262 821
- Alimentations:							
a) Alimentation normale		117 000 000	118 500 000	126 400 000	127 500 000	133 500 000	134 500 000
b) Alimentation supplémentaire		100 000 000	-	-	-	-	-
c) Recettes diverses.....		316 652	-	-	-	-	-
Total:.....		217 316 652	118 500 000	126 400 000	127 500 000	133 500 000	134 500 000
- Dépenses		243 677 779	144 554 108	208 038 503	238 706 441	239 106 477	218 353 900
- Moins-value retards et aléas de chantier		-	-	-41 607 701	-47 741 288	-71 731 943	-65 506 170
Dépenses ajustées		243 677 779	144 554 108	166 430 802	190 965 153	167 374 534	152 847 730
- Avoir en fin d'exercice		167 687 418	141 633 310	101 602 507	38 137 355	4 262 821	-14 084 909

FONDS D'ENTRETIEN ET DE RENOVATION

(en euros)

Mouvements du Fonds	2011	2012	2013	2014	2015	2016
- Avoir en début d'exercice	31 670 542	29 475 337	17 737 777	11 637 777	9 687 777	11 887 777
- Alimentations						
a) Alimentation normale	55 000 000	45 000 000	50 000 000	55 000 000	60 000 000	62 000 000
b) Alimentation supplémentaire	-	-	-	-	-	-
Total:	55 000 000	45 000 000	50 000 000	55 000 000	60 000 000	62 000 000
- Dépenses	57 195 205	56 737 559	66 000 000	67 000 000	68 000 000	69 000 000
- Moins-value retards et aléas de chantier.....	-	-	-9 900 000	-10 050 000	-10 200 000	-10 350 000
- Dépenses ajustées	57 195 205	56 737 559	56 100 000	56 950 000	57 800 000	58 650 000
- Avoir en fin d'exercice	29 475 337	17 737 777	11 637 777	9 687 777	11 887 777	15 237 777

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Exercices antérieurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ministère des Sports	Entretien.....	3 520 767,09	678 462,52	721 268,02	900 000	975 000	990 000	960 000
	Rénovation.....	2 408 943,38	499 047,21	528 984,81	600 000	625 000	640 000	660 000
		1 111 823,71	179 415,31	192 283,21	300 000	350 000	350 000	300 000
Ministère de la Santé	Entretien.....	12 062 086,96	1 551 633,55	1 952 427,00	2 280 000	2 300 000	2 570 000	2 920 000
	Rénovation.....	7 657 322,22	1 201 326,71	1 632 402,91	1 800 000	1 800 000	1 970 000	2 170 000
		4 404 764,74	350 306,84	320 024,09	480 000	500 000	600 000	750 000
Ministère du Logement	Entretien.....	-	-	-	-	-	1 500	1 500
	Rénovation.....	-	-	-	-	-	1 500	-
Ministère du Travail et de l'Emploi	Entretien.....	259 068,26	148 834,80	81 371,38	40 000	50 000	50 000	50 000
	Rénovation.....	74 886,84	105 262,70	32 147,87	40 000	40 000	40 000	40 000
		184 181,42	43 572,10	49 223,51	-	10 000	10 000	10 000
Ministère de la Sécurité Sociale	Entretien.....	187 692,99	21 893,57	16 327,32	20 000	20 000	20 000	20 000
	Rénovation.....	187 692,99	21 893,57	16 327,32	20 000	20 000	20 000	20 000
Ministère de l'Agriculture, Viticulture et Protection Consommateur	Entretien.....	4 506 034,57	752 584,43	738 131,88	850 000	645 000	645 000	650 000
	Rénovation.....	1 945 798,09	541 361,89	401 285,59	550 000	370 000	370 000	400 000
		2 560 236,48	211 222,54	336 846,29	300 000	275 000	275 000	250 000
Ministère du Développement Durable et Infrastructures	Entretien.....	9 511 841,99	3 516 183,07	4 351 381,50	5 541 000	5 776 000	5 866 000	6 026 000
	Rénovation.....	-	-	-	6 000	6 000	6 000	6 000
		-	-	-	1 000	1 000	1 000	1 000
		-	-	-	5 000	5 000	5 000	5 000
		1 493 246,81	571 089,42	1 256 983,48	1 725 000	1 810 000	1 960 000	1 770 000
		380 613,60	240 042,10	138 456,63	520 000	550 000	550 000	760 000
		1 112 633,21	331 047,32	1 118 526,85	1 205 000	1 260 000	1 410 000	1 010 000
		860 224,50	420 792,04	399 437,69	860 000	860 000	800 000	800 000
		442 984,62	386 652,29	377 355,08	750 000	750 000	600 000	600 000
		417 239,88	34 139,75	22 082,61	110 000	110 000	200 000	200 000
		7 158 370,68	2 524 301,61	2 694 960,33	2 950 000	3 100 000	3 100 000	3 450 000
		2 064 146,15	1 650 947,77	1 937 753,96	1 950 000	1 950 000	1 950 000	2 150 000
	5 094 224,53	873 353,84	757 206,37	1 000 000	1 000 000	1 150 000	1 300 000	
Ministère de l'Egalité des Chances	Entretien.....	214 950,27	25 621,67	4 658,22	4 000	4 000	5 000	5 000
	Rénovation.....	41 977,26	6 508,38	4 658,22	4 000	4 000	5 000	-
	172 973,01	19 113,29	-	-	-	-	-	-
Divers Ministères et services	Entretien.....	12 726 187,14	5 076 059,14	3 515 712,85	1 730 000	3 950 000	4 100 000	4 350 000
	Rénovation.....	9 249 408,91	2 195 277,03	2 216 870,87	230 000	2 300 000	2 400 000	2 600 000
		3 476 778,23	2 880 782,11	1 298 841,98	1 500 000	1 650 000	1 700 000	1 750 000
Ministère des Classes Moyennes et Tourisme	Entretien.....	482 081,49	335 992,38	550 639,11	-	-	-	-
	Rénovation.....	322 937,80	104 528,24	274 221,55	-	-	-	-
	159 143,69	231 464,14	276 417,56	-	-	-	-	
Ministère Environnement	Entretien.....	3 176 037,95	-	-	-	-	-	-
	Rénovation.....	1 075 261,86	-	-	-	-	-	-
	2 100 776,09	-	-	-	-	-	-	-

(en euros)

Département ministériel	Nature des dépenses	Exercices antérieurs	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ministère des Transports	Entretien	1 096 358,21	-	-	-	-	-	-
	Rénovation	802 815,82	-	-	-	-	-	-
		293 542,39	-	-	-	-	-	-
Ministère des Travaux Publics	Entretien	6 100 581,70	-	-	-	-	-	-
	Rénovation	3 457 491,24	-	-	-	-	-	-
		2 643 090,46	-	-	-	-	-	-
Mise sur support informatique du patrimoine de l'Etat		637 234,87	181 171,00	92 702,86	1 000 000	1 000 000	1 250 000	1 500 000
		1 591 508,03	1 603,78	-	-	-	-	-
	Coordination projets PME	23 983 475,91	208 496,94	13 734,17	-	-	-	-
	Projets PME	9 497 574,95	103 852,22	-	-	-	-	-
	Entretien	14 485 900,96	104 644,72	13 734,17	-	-	-	-
	Rénovation							
Total		260 354 458	57 195 205	56 737 559	64 315 000	65 350 000	66 493 500	67 548 500
Réserve				1 685 000	1 650 000	1 506 500	1 451 500	
Total arrondi				66 000 000	67 000 000	68 000 000	69 000 000	